



Ville de Concarneau



Procès-verbal du conseil municipal

19 décembre 2013

Conseil municipal du 19 décembre 2013
Ordre du jour

	Ordre du jour	1-2
	Mémo	3-4
1	Moyens généraux - finances : Transformation du SIVU pour la construction et le financement d'un centre d'incendie et de secours	5-7
2	Ressources humaines : Création d'un service commun ville - CCA - Direction des systèmes d'information	8
3	Direction des systèmes d'information : Convention de création d'un environnement service dédié mutualisé entre CCA et la ville de Concarneau	9
4	Ressources humaines : Renouvellement de charte d'utilisation des ressources informatiques de la ville et du CCAS de Concarneau	10
5	Ressources humaines : Création d'un Comité technique commun entre la commune de Concarneau et le C.C.A.S	11-12
6	Ressources humaines : Organisation et rémunération de l'astreinte à la maison de la petite enfance	13
7	Urbanisme - foncier : Acquisition parcelle non bâtie - rue Jules Simon	14
8	Éducation - animation : Réforme des rythmes scolaires - organisation de la semaine scolaire et projet éducatif pour la rentrée 2014	15-25
9	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n°7 - budget principal	26
10	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n°5 - budget annexe de l'eau	27
11	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n°5 - budget annexe de l'assainissement	28
12	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n°2 - budget annexe du bac du passage	29
13	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n°5 - budget annexe du port de plaisance	30
14	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n°5 : budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles	31
15	Moyens généraux - finances : Autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP)	32
16	Moyens généraux - finances : Équilibres budgétaires - budget primitif - budget principal - année 2014	33-56
17	Moyens généraux - finances : Équilibres budgétaires - budget primitif - budget annexe de l'eau - année 2014	57
18	Moyens généraux - finances : Équilibres budgétaires - budget primitif - budget annexe de l'assainissement - année 2014	58
19	Moyens généraux - finances : Équilibres budgétaires - budget primitif - budget annexe du Port de plaisance - année 2014	59
20	Moyens généraux - finances : Équilibres budgétaires - budget primitif - budget annexe du Bac du passage - année 2014	60
21	Moyens généraux - finances : Équilibres budgétaires - budget primitif - budget annexe des restaurants municipaux - année 2014	61
22	Moyens généraux - finances : Équilibres budgétaires - budget primitif - budget annexe du centre des arts et organisation de spectacles - année 2014	62
23	Moyens généraux - finances : Tarifs des services municipaux - année 2014	63-70
24	Moyens généraux - finances : tarifs du budget annexe du port de plaisance - année 2014	71
25	Action sociale : Autorisation de la ville accordée au CCAS pour contracter un prêt afin de finaliser son plan de financement dans le cadre du projet de réhabilitation du «102»	72

26	Patrimoine : Demande de subvention au Conseil régional pour la tenue d'un colloque « Mémoires en chantier »	73
27	Patrimoine : Demande de subvention à l'axe 4 du Fond Européen pour la Pêche, fiche action 3 bis : valoriser les savoir-faire et le patrimoine humain des filières pêche et conchyliculture	74-75
28	Patrimoine : Demande de subvention à la DRAC dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire	76
29	Éducation - animation : Convention relative au financement de l'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques	77
30	Action sociale : Renouvellement des conventions avec l'association « Objectif emploi solidarité »	78
31	Direction générale des services : Tableau des décisions de M le Maire	79-80

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 19 décembre 2013

Bien Mesdames et Messieurs, je vous invite à prendre place, si vous le voulez bien.

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Comme de coutume, je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,

A la lecture des pouvoirs,

A la nomination du secrétaire de séance qui ce soir sera Maguy Baqué.
(Appel des conseillers municipaux)

En date du vendredi 13 décembre 2013 je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour,
- le budget primitif - exercice 2014
- le rapport du budget primitif - exercice 2014
- les tarifs des services municipaux - exercice 2014

En date du lundi 9 décembre, je vous ai fait parvenir par mail, le procès-verbal du conseil municipal du 21 novembre 2013.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?

Oui, Mme Marie Le Meur.

Mme Le Meur Marie :

Ce n'est pas au sujet du procès-verbal du dernier conseil municipal, mais je voudrais faire une intervention, si vous me le permettez.

M le Maire :

Cela dépend quel genre d'intervention.

Mme Le Meur Marie :

C'est juste une note par rapport à la loi de séparation des églises et de l'État...

M le Maire :

Quel est le rapport ?

Mme Le Meur Marie :

... et la manifestation qu'il y a eu l'autre jour sur le parvis, tout simplement, et la dégradation de l'arbre de la laïcité.

M le Maire :

Je ne vois pas du tout le rapport avec le conseil municipal.

Mme Le Meur Marie :

D'accord, merci.

M le Maire :

Je parle, si vous le voulez bien, du conseil municipal du 21 novembre. Quel est le

rapport ?

Je vais donc mettre au vote ce procès-verbal du 21 novembre.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le procès verbal est adopté par 29 voix pour et 1 abstention.

Dans un courrier en date du 31 octobre 2013, Mme Lénaïck Perthuis, 43bis rue Dupetit Thouars demande une rectification du PV du conseil municipal du 27 juin 2013 sur un paragraphe la concernant, suite à une erreur de retranscription.

Il s'agit du 3^e paragraphe de la page 40 du PV, dans la présentation du compte administratif, et où il est fait état de la vente par la ville en 2012 d'un terrain non bâti à Mme Lénaïck Perthuis rue Dupetit Thouars, pour 1230 €, et non à la ferme de Keransignour pour 624 euros.

C'est une erreur de retranscription.

Si vous le voulez bien, je vais vous demander d'approuver cette modification.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Je vous remercie.

Le PV du conseil municipal du 27 juin 2013 sera donc modifié en ce sens.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 15 janvier 2014 à 19h00.

Avant d'engager l'ordre du jour de ce conseil municipal, je vous précise qu'il y a 31 délibérations. C'est un conseil municipal qui risque d'être prolongé. À cet effet, je vous demanderai d'être concis en considérant également qu'il y a eu certains débats lors du débat d'orientation budgétaire. Les sujets ont déjà été présentés ainsi qu'au conseil communautaire dernier où il y a eu des dossiers communs.

Nous allons dès maintenant, aborder cet ordre du jour et je vais laisser la parole à M Besombes pour le 1^{er} point qui concerne le SIVU.

M Besombes :

Merci M le Maire.

Mme Le Meur Marie :

Je ne peux toujours pas ?

M le Maire :

A la fin, si vous le voulez bien, mais pour l'instant je ne vois pas du tout le rapport avec le conseil municipal.

Conseil municipal du 19 décembre 2013

1	Moyens généraux - finances : Transformation du SIVU pour la construction et le financement d'un centre d'incendie et de secours
---	---

M Besombes :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Besombes. Est-ce que vous avez des remarques sur ce 1^{er} sujet ? Oui.

M Lahuec :
M le Maire, j'ai juste une question. Qu'en est-il de la règle de la coopération intercommunale où les syndicats sont censés disparaître au profit de l'intercommunalité, comme pour le SIVOM par exemple ? Pour Concarneau, le Préfet n'a t-il pas proposé un projet d'arrêté préfectoral ? Dans ce cas-là, je pose la question tout simplement. Merci.

M le Maire :
Très bien. Ensuite, Mme Ziegler, je crois.

Mme Ziegler :
M le Maire, la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale impose aux établissements publics de coopération intercommunale d'adresser au Maire de chaque commune membre, avant le 30 septembre, un rapport d'activité. Ce rapport doit ensuite faire l'objet d'une communication au conseil municipal. Nous attendons toujours le rapport du SIVU. Ce silence qui n'est pas d'or, nous laisse perplexe. Aujourd'hui, l'acte de vente du terrain pour le nouveau centre est enfin signé. Dans le même temps, il semble que le Préfet ait demandé un contrôle de légalité sur la dernière délibération du conseil municipal qui est relative au permis d'aménager cette zone. Pouvez-vous nous en dire plus ce soir ?

M le Maire :
M Besombes, peut-être.

M Besombes :
Pour répondre à Mme Ziegler, concernant le rapport d'activité, il vous sera présenté prochainement. Mais tout simplement, vous le savez, et je l'espère, il n'y avait pas de budget qui était voté jusqu'à présent puisque l'appel de fond aura lieu très prochainement. S'il n'y a pas de budget, il n'y a pas de rapport d'activité. Ils sont liés directement.

Mme Ziegler :
M le Maire, un rapport d'activité et un budget, ce sont 2 choses différentes !

M le Maire :
Vous savez que là, c'est une situation un peu particulière. Le SIVU était là pour coordonner les différents éléments administratifs réglementaires, mais jusqu'à maintenant, il n'y a pas eu véritablement d'intervention du SIVU. Là, nous allons rentrer dans une phase opératoire où il y aura certainement besoin de concertation entre les différentes communes entre autres, et le SDIS en particulier, évidemment. Mais pour l'instant je ne vois pas la nécessité de faire un rapport, dans la mesure où il n'y a pas eu véritablement d'activité sur ce SIVU. Ça c'est le premier point. En ce qui concerne ce SIVU, le problème des syndicats, en général rentre dans le cadre de la

commission départementale intercommunale. Pour l'instant, il n'y a encore rien de décidé sur ce dossier. C'est un dossier qui est en cours. Les décisions ne sont pas encore prises définitivement. La Préfecture devra donner sa copie prochainement. Pour l'instant, on ne peut rien dire sur l'ensemble des syndicats, que ce soit ce SIVU, ou que ce soit le SIVOM et bien d'autres syndicats. Je pense qu'il est trop tôt pour en parler officiellement. Maintenant, en ce qui concerne ce SIVU, c'est un SIVU qui a été créé à titre temporaire, dans la mesure où dès que le centre de secours sera réalisé, ce SIVU n'aura plus lieu d'être. C'est une précision. En ce qui concerne le centre de secours, nous pouvons dire qu'il y a une phase qui a été avancée et actée le 9 décembre. L'acte de vente a été signé. Cela concerne entre autres le centre de secours, mais aussi le futur réservoir d'eau. Le permis a été délivré fin octobre. Il me semble que maintenant, le permis est purgé. Les marchés devraient être notifiés aux entreprises. La semaine prochaine je crois. Et il semblerait que le début des travaux ait lieu à partir de janvier. Nous sommes dans une phase d'engagement. Voilà en ce qui concerne le SIVU et ce centre de secours en particulier.

Mme Ziegler :

Et le recours ?

M le Maire :

De quel recours vous voulez parler ?

Mme Ziegler :

Le contrôle de légalité sur le permis d'aménager... *inaudible*....

M le Maire :

M Debuyser, vous avez une réponse ?

M Debuyser :

Est-ce que vous avez le recours du Préfet devant vous ?

Mme Ziegler :

Le contrôle de légalité !

M Debuyser :

Et il a dit quoi le contrôle de légalité ?

Inaudible....

M Debuyser :

Et bien il n'a rien dit du tout.

M le Maire :

Bien !

Mme Le Meur Gaël :

Il y a bien eu un contrôle de la légalité.

M le Maire :

Comme à chaque fois.

M Debuyser :

A chaque fois qu'il y a une création d'un lotissement, c'est effectivement transmis à la Préfecture, et c'est transmis au contrôle de la légalité de Préfecture, comme tous les permis, toutes les déclarations préalables, etc...

M Le Meur Gaël :

Excusez-moi, plus précisément il y avait par rapport au permis d'aménager la zone commerciale, qui conditionnait la vente du terrain du SDIS, un contrôle de légalité concernant certains points. Comme ce courrier datait de début octobre, Nicole demandait quelle était la réponse, l'échange de courriers et la réponse du Préfet.

M le Maire :

M Debuyser.

M Debuyser :

Le contrôle de légalité et le Préfet ne nous ont jamais fait une remarque quelconque. Les fouilles archéologiques ont bien eu lieu, tout ce qui devait être fait a été fait et le contrôle de légalité n'a absolument rien dit là-dessus. Tout est parfaitement conforme. Le contrôle de légalité est quelque chose d'obligatoire. Tout passe au contrôle de légalité. Nous n'avons jamais eu de courrier émanant du contrôle de légalité nous disant que telle ou telle chose n'était pas légale.

Inaudible....

M le Maire :

Bien.

M Debuyser :

On peut toujours nous demander des renseignements complémentaires et on répond.

Mme Le Meur Gaël :

La seule question a été quel a été le retour sur le contrôle de légalité.....

M le Maire :

Il n'y a eu aucun retour.

Mme Le Meur Gaël :

... et la demande de renseignements ? Et ainsi donc la validation ou pas de la part de la Préfecture.

M Debuyser :

Écoutez, je n'ai pas la réponse parce que je n'ai pas du tout de courrier de la Préfecture et du contrôle de légalité me posant un certain nombre de questions sur ce lotissement. Alors, si vous en avez merci de bien vouloir nous les donner, ce sera un scoop.

M le Maire :

Bien, si vous le voulez bien, nous allons voter l'approbation des statuts de ce syndicat mixte.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Le rapport est adopté par 31 voix POUR, (Mme Le Thellec et M Nydell n'étant pas arrivés).

M le Maire :

Le point n°2, ressources humaines avec la création d'un service commun ville - CCA, M Debuyser.

2	Ressources humaines : Création d'un service commun ville - CCA - Direction des systèmes d'information
---	---

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Debuyser. Est-ce que vous avez des remarques ?

Non ? Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

M le Maire :
Le point n°3, M Debuyser avec une convention pour la création d'un serveur dédié mutualisé entre CCA et la ville de Concarneau.

Conseil municipal du 19 décembre 2013

3	Direction des systèmes d'information : Convention de création d'un environnement serveur dédié mutualisé entre CCA et la ville de Concarneau
---	--

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Debuyser, vous avez des remarques ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

M le Maire :
Ensuite, le renouvellement de la charte d'utilisation des ressources informatiques à la ville et au CCAS de Concarneau, M Debuyser.

Conseil municipal du 19 décembre 2013

4	Ressources humaines : Renouvellement de charte d'utilisation des ressources informatiques de la ville et du CCAS de Concarneau
---	--

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien. Est-ce qu'il y a des remarques ?
Nous passons au vote.
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

M le Maire :
Il s'agit maintenant de la création d'un comité technique commun entre la commune de Concarneau et le CCAS. M Debuyser.

Conseil municipal du 19 décembre 2013

5	Ressources humaines : Création d'un Comité technique commun entre la commune de Concarneau et le C.C.A.S
---	--

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien. Il y a des remarques ? Mme Ziegler.

Mme Ziegler :
Une question, pourquoi ?

M le Maire :
M Debuyser.

M Debuyser :
Parce que c'est une obligation et qu'auparavant cela n'avait jamais été fait. Cette délibération est en fait une régularisation de ce qui n'a jamais été fait à Concarneau.

M le Maire :
Mme Le Thellec.

Mme Le Thellec :
Est-ce que vous pourriez succinctement expliquer l'intérêt de ce comité technique ?

M Debuyser :
C'est le comité technique paritaire. C'est celui qui est formé de personnels, d'élus et qui doit statuer sur toutes les questions de réorganisation de service. Le personnel du CCAS était jusqu'à aujourd'hui inclus dans le CTP de la ville de Concarneau, sauf qu'il n'y avait pas de convention qui pouvait le justifier ou le normaliser.

M le Maire :
Très bien, merci M Debuyser. Oui, Mme Ziegler.

Mme Ziegler :
Je ne veux pas faire de mauvais esprit....

M le Maire :
On vous fait confiance.

Mme Ziegler :
La question de Mme Le Thellec m'interpelle un peu. Elle est quand même adjointe aux affaires sociales et il semblerait qu'il n'y ait pas eu de concertation.

M le Maire :
Mme Le Thellec.

Mme Le Thellec :
Ce n'est pas dans ce sens-là que j'ai posé la question. C'était par rapport à l'ensemble des collègues qui n'ont peut-être pas suivi le dossier.

M le Maire :

Très bien, nous pouvons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 19 décembre 2013

6	Ressources humaines : Organisation et rémunération de l'astreinte à la maison de la petite enfance
---	--

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien. Vous avez des remarques sur ce dossier ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Marie :
Une précision. Il y a combien d'enfants à la maison de la petite enfance ?

M le Maire :
Je ne sais pas, nous n'avons peut-être pas la réponse là.

M Calvarin :
Il y a une cinquantaine d'enfants, d'après M Coroller.

Mme Le Meur Marie :
Toutes les places sont occupées, avec 4 personnes.

M Debuyser :
4 personnes susceptibles de prendre la direction concernant l'astreinte.

Inaudible....

M le Maire :
C'est pour élargir les possibilités d'intervention.

Est-ce que vous avez d'autres remarques ?
Non ?
Nous pouvons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

M le Maire :
M Debuyser, de l'urbanisme, acquisition d'une parcelle non bâtie rue Jules Simon.

Conseil municipal du 19 décembre 2013

7	Urbanisme - foncier : Acquisition parcelle non bâtie - rue Jules Simon
---	--

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien, est-ce qu'il y a une intervention ?
Non. Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G., LE MEUR M., ZIEGLER, MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS)

M le Maire :
Le point suivant, il s'agit de l'éducation et plus particulièrement la réforme des rythmes scolaires avec l'organisation de la semaine scolaire et le projet éducatif pour la rentrée 2014 et c'est Eric Malléjacq sur ce dossier.

Conseil municipal du 19 décembre 2013

8	Éducation - animation : Réforme des rythmes scolaires - organisation de la semaine scolaire et projet éducatif pour la rentrée 2014
---	---

M Malléjacq :
(lecture du rapport)

M Malléjacq ajoute à la fin de la lecture du rapport :

Je vais essayer de reprendre le plus rapidement possible, tout en essayant d'être complet, les différentes étapes qui nous ont menées à vous présenter ces différents dossiers. Comme on le disait dans la délibération, c'est une réforme importante qui a pour but principal d'améliorer la réussite des enfants. Il est certain que cet aménagement des rythmes scolaires ne fera pas tout et qu'il y a d'autres éléments à prendre en compte. Ceci dit, cette réforme des rythmes scolaires a des impacts importants. Elle a aussi été très médiatisée, on en a beaucoup entendu parler ces derniers temps. C'est la raison pour laquelle à Concarneau, nous avons décidé, dès l'annonce de cette réforme, c'est-à-dire dès la fin 2012, de mettre en place une concertation très large avec tous les acteurs qui sont concernés directement par le dossier, à savoir les enseignants, les parents, les associations également qui auront un impact très certain aussi sur leur fonctionnement, du fait de la modification des horaires scolaires. Dès la fin de l'année 2012, plusieurs réunions ont été organisées, ainsi que début 2013, et ce jusqu'à maintenant. Les dernières ayant eu lieu en octobre et en décembre. À chaque fois, avec les partenaires, nous avons validé différents points que nous verrons tout à l'heure. D'entrée de jeu, nous avons eu la volonté de rassembler les personnes concernées et de valider point par point les étapes de la démarche.

La première étape est importante parce qu'il est important, pour les parents, d'avoir une idée du cadre horaire dans lequel vont évoluer leurs enfants par la suite. C'est également important pour les services de l'État de l'Éducation nationale de connaître les horaires de leurs enseignants. C'est utile également pour la ville parce que le cadre horaire a une importance sur les éventuelles projections budgétaires. La première étape était donc de fixer le cadre horaire, c'est-à-dire comment, quand vont commencer les temps d'école, à quels moments vont se positionner les temps périscolaires ?

La deuxième étape qui est également une étape importante, cette loi et ces décrets ont dégagé des temps périscolaires nouveaux qui sont appelés temps d'activité périscolaire, qui sont donc dévolus à la ville pour les écoles publiques. Ce qui était important c'était de savoir ce que nous allions mettre dans ces temps-là. Il est évident que si ces temps consistent à pas grand chose ou en tout cas à de la garderie, l'intérêt de ces modifications pour l'enfant sera proche de zéro ou en tout cas la pertinence de ces évolutions sera faible. Donc, pour la deuxième étape, le contenu des activités périscolaires, nous avons fait délibérément le choix avec les partenaires de la qualité de ces temps périscolaires et de nous appuyer sur un projet éducatif territorial. Certes, ce projet éducatif territorial était obligatoire dans la mesure où on le verra tout à l'heure l'organisation scolaire dérogeait par rapport au cadre stricte du décret, mais il n'empêche que la volonté a été justement d'apporter de la qualité dans ces temps périscolaires. Ensuite, en concertation toujours, nous avons défini les différents axes de ce projet éducatif territorial ainsi que les principes de fonctionnement, vous les verrez tout à l'heure, ils sont très simples, c'est en gros le « règlement intérieur » de ces temps périscolaires. Vous verrez aussi une chose importante également, les modalités d'évaluation. Nous savons très bien que l'on part sur des projections pour l'année prochaine qui, à priori, sont valides mais nous savons très bien aussi qu'à l'épreuve du temps, il y aura des ajustements à faire, d'où

l'intérêt de l'évaluation et de déterminer comment nous allons pouvoir aussi bien au niveau de la ville qu'au niveau de chaque école, évaluer les différentes activités. En synthèse de tout cela, premièrement l'organisation de la semaine scolaire, d'entrée de jeu, après la première réunion, il a été défini que la demi-journée dégagée pour le travail scolaire supplémentaire serait le mercredi matin. C'est un choix unanime. D'autre part, on organiserait un transport pour les enfants qui fréquentent le centre de loisir le mercredi après-midi, afin de les amener de leur établissement scolaire jusqu'à Foch, et qu'ils puissent y prendre leur restauration et qu'ils puissent y passer leur après-midi. Il a été décidé également que les temps d'activité périscolaire seraient mis en fin d'après-midi. En l'occurrence, nous avons choisi de mettre ces temps d'activité périscolaire 2 fois 1h30, le lundi et le jeudi, dans certaines écoles, le mardi et le vendredi dans d'autres écoles, pour plusieurs raisons. Premièrement, pour que l'on ait un temps d'activité qui soit suffisant, il est évident qu'un temps d'activité de $\frac{3}{4}$ d'heure, le temps d'installer les enfants, cela laisse très peu de temps pour construire une activité pertinente. Deuxièmement, ça permet de garder des liens entre les parents et les enseignants certains jours. Ce sont des retours que nous avons eus des communes qui ont commencé la mise en place des rythmes scolaires au mois de septembre. Ça laisse du temps pour continuer les activités voire que nous avons ici sur le temps scolaire. C'est aussi un petit peu plus simple à organiser, bien que cela reste encore compliqué. D'autre part, nous avons acté aussi que les horaires seront identiques pour toutes les écoles, que la pose méridienne serait de 2 heures, ce qui permet aux enseignants de positionner leurs activités complémentaires sur ce temps de 2 heures. Nous avons un cadre qui est fixé et qui permet, vu sa longueur et sa durée, de mettre en place des temps d'activité de qualité d'une durée suffisante et en faisant attention au coût bien évidemment. Ensuite, la 2^e question était comment faire de ces temps d'activité pédagogique des temps de qualité ? C'est cela la grande question, comme je le disais tout à l'heure. Dans un premier temps, nous avons décidé de mettre en place un projet éducatif territorial dans lequel se retrouvent différentes valeurs. Les valeurs sont très simples. La valorisation de l'enfant, ce qui permet de lui donner confiance et d'éveiller sa créativité. La coopération, afin d'aider l'enfant à s'insérer dans le groupe. Le respect des règles, et le respect de l'autre, en gros, le vivre ensemble. En dernier lieu il y a l'ouverture pour permettre de découvrir différentes choses et de s'éveiller. Cela permet de donner aux enfants qui ne le peuvent pas le moyen de découvrir des choses qu'ils n'auraient jamais découvert.

Il est évident que ce sont des valeurs très larges dans lesquelles plein d'activités peuvent se retrouver. Nous avons volontairement, et cela aussi en concertation, fait en sorte que ces valeurs soient suffisamment larges pour que beaucoup d'activités puissent se reconnaître.

Le 2^e point concerne le principe de fonctionnement. Il était évident pour tout le monde qu'il n'était pas question de faire de l'école après l'école. Ces temps périscolaires restent périscolaires. Ce ne sont pas des temps d'apprentissage scolaire mais cela peut permettre d'approfondir ce qui a été fait à l'école, d'apprendre ou de voir les choses différemment en s'amusant et en tous les cas d'une façon différente. Ils seront gratuits, cela a été acté. Ce sont des temps facultatifs, il faut le savoir. Initialement ce n'était pas très clair, mais il est très clairement défini maintenant que ce sont des temps facultatifs. Cela veut dire que les enfants pourront ne pas y aller. En revanche, la commune a obligation de les mettre en place. Dans le fonctionnement que nous avons prévu, il est évident que pour pouvoir prévoir un taux d'encadrement pour pouvoir mettre un nombre suffisant de personnes en face, il faut qu'il y ait une inscription afin de connaître le nombre d'enfants qui vont venir et aussi pour une question de responsabilité. D'autre part, il a été décidé également de fonctionner par cycle. C'est-à-dire plutôt que de faire une activité qui va durer 1h30

et qu'après on en entend plus parler, on préfère procéder par cycle afin qu'il y ait une progression et que l'on puisse réellement apporter un aspect éducatif. Par ailleurs, il est également important de respecter les rythmes de l'enfant. On parle de rythmes scolaires, mais ce qui est important ce sont les rythmes de l'enfant. Il n'est pas non plus question que les enfants soient occupés à une vitesse très élevée tout le temps. Il faut aussi leur permettre d'avoir des temps plus calmes, de leur donner cette possibilité-là. Ce n'est d'ailleurs pas toujours facile de le faire entendre aux parents, pour lesquels il faut de l'occupation tout le temps. Il est vraiment important de poser ces choses-là et que l'on puisse avoir des temps un peu plus calmes.

Il est également important de respecter les temps des maternels, ce sont de tous jeunes enfants et vraiment adapter ce genre de choses. Par ailleurs, ce seront des activités qui seront organisées dans les locaux scolaires. Il est donc important que les locaux puissent être partagés entre le temps scolaire et le temps périscolaire. Ce sera à régler sur chaque site. Il est important également de créer une cohérence entre les temps scolaires et les temps périscolaires. On agit sur un enfant et pour que l'enfant garde ses repères, il faut malgré tout que les différents temps puissent s'imbriquer et il serait important d'y réfléchir. Garder le lien avec les parents est aussi une chose primordiale.

Par qui seront encadrés ces temps périscolaires ? Ils seront encadrés par des personnels de la ville, des gens que les enfants connaissent bien, des ATSEM, des animateurs mais également d'autres agents d'autres services municipaux qui pourront encadrer ou organiser des activités. Il y aura également des personnes d'associations qui voudront bien justement s'insérer dans ce dispositif. C'est un dispositif assez lourd et complexe qu'il s'agira d'évaluer au niveau de la ville par un comité de pilotage et au niveau de chaque école. Ce sera un rôle dévolu aux conseils d'école, du moins, cela sera adossé aux conseils d'école. Il est évident que cela va mobiliser beaucoup de personnes. Nous estimons que le schéma que nous avons retenu nécessite chaque jour la mise en place de 35 ateliers. Cela représente 42 personnes sur ces temps-là pour les écoles publiques de la ville. C'est vrai que c'est un gros travail, ce que nous demandons ce soir, c'est de valider la démarche, à savoir la concertation qui a été mise en place, valider le cadre horaire que nous proposons et de valider également les différentes valeurs qui ont été proposées par les différents partenaires pour le projet éducatif territorial, ainsi que les principes de fonctionnement et d'évaluation.

M le Maire :

Merci M Malléjacq pour toutes ces explications. Est-ce que vous avez des observations, des demandes de renseignements ? Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

Oui, écoutez, je trouve que c'est un projet intéressant. C'est vrai que vous avez dit au départ que ce projet est destiné à améliorer la réussite des enfants. Je comprends bien que les parents soient très attachés à la réussite des enfants. Je pense qu'il y a plus que la réussite, à mon sens en tout cas, parce que l'on parle de valeurs. Il y a aussi une valeur d'égalité. C'est-à-dire entre des enfants qui n'ont pas forcément accès à certaines activités, c'est important pour eux. Il y a aussi une valeur de redonner le goût à l'école. On sait qu'il y a beaucoup d'enfants qui ont des phobies scolaires, ou qui ne sont pas très à l'aise. J'espère que les valeurs de bien être des enfants sont au moins aussi importantes que celles de la réussite scolaire. Voilà ce que je voulais dire. Je voulais quand même poser une question, vous avez dit que les activités seraient encadrées par les ATSEM, les personnels municipaux, etc... néanmoins, ces personnes-là ont déjà des temps de travail importants. Je voulais savoir quel était l'impact que ce dispositif pouvait avoir en terme de nouveaux personnels à embaucher ? Ou est-ce que les gens qui sont dans les associations et que vous ferez intervenir seront des bénévoles ou est-ce que ce seront des personnes

salariées ? Je voulais juste avoir des précisions là-dessus.

M le Maire :

Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Merci M le Maire. Cette question ne fait pas débat sur le principe. Je rappelle qu'en mars dernier nous avons voté pour le report de la mise en place de ces rythmes scolaires à la rentrée 2014. Nous y étions favorables, car la réussite de cette mise en œuvre est essentielle et elle demande un certain nombre de travaux et de rencontres. Quelle que soit la tendance politique, il y a un consensus sur cette réforme dont la concertation a démarré au niveau national avant 2012. Il y a également un consensus scientifique puisque de nombreux spécialistes ont demandé le retour à 4,5 jours pour un meilleur respect des rythmes naturels de l'enfant. Aujourd'hui, et nous l'avons un peu évoqué lors du dernier conseil municipal, mais c'est important de le rappeler quand même, le constat après cette 1^{ère} phase de mise en route en 2013, est plutôt intéressant. Puisque, toujours en se basant sur l'association des Maires de France, plus de 4 Maires sur 5 engagés dans la réforme et plus de 70 % des parents concernés sont satisfaits. La plus grande fédération des parents d'élèves, la FCPE a également apporté un franc soutien à cette évolution. Ce sont des points essentiels parce qu'il y avait beaucoup d'inquiétude quant à cette modification. On y voit plus clair aussi au niveau financement parce qu'on a entendu tout et n'importe quoi. L'AMF estime que le coût médian par élève est plutôt à 150 €. Je rappelle également que c'est la première fois que l'État contribue au financement des activités périscolaires, qui étaient jusqu'à présent à la seule charge des villes, tout d'abord avec la prorogation du fonds d'amorçage, ainsi que le financement pérenne de la CAF, de 54 € par enfant pour l'organisation de l'accueil périscolaire sur ces temps-là. Bref, je pense que la réforme est une bonne chose, pour améliorer la réussite scolaire de nos élèves et en cela nous la soutenons. Concernant le pré-projet que vous présentez, je le rappelle ici, mais nous avons demandé à être plusieurs à participer à ces temps de réflexion, qui étaient pour le moins censés être collectifs. Nous regrettons que vous ayez refusé que l'ensemble des élus de l'opposition qui souhaitaient travailler sur ce sujet, ne puissent pas le faire.

Je vais commencer par ce qui est positif : les valeurs éducatives, l'articulation scolaire que vous avez présentée, M Malléjacq, tout cela nous convient bien. Mais il y a plusieurs points qui ne nous satisfont pas. Nous ne remettons pas en cause du tout le travail important qui a été celui des services de la ville et de vous-mêmes, mais on s'interroge en fait sur quelques points, notamment celui sur les domaines que vous souhaitez faire découvrir aux enfants. Tel que c'est mis là, c'est plutôt un catalogue à la Prévert. Il aurait mérité, à notre sens, des actions un peu plus précises ou des exemples d'actions un peu plus concrètes. Parce que santé, communication, on se demande ce que vous mettez derrière ces actions-là. Cela manque un peu de clarté. Ça rejoint aussi une question qui a été évoquée précédemment, c'est la question de la formation des animateurs par rapport aux thèmes. Vous avez fait allusion à d'autres personnels de la ville, qu'en est-il aussi à ce niveau-là ? Nous sommes attentifs et je pense que c'est partagé, à la qualité de ces ateliers. On peut considérer, même si vous n'en avez pas parlé, que ce sont vraiment des actions de justice sociale. Nous savons qu'avant la réforme, seuls 20 % des écoliers participaient à des activités le mercredi. Grâce à cette réforme et aux activités proposées aux municipalités, c'est plus de 80 % des élèves qui devraient bénéficier normalement d'ateliers de qualité, de parcours de découverte, dans des domaines très variés, je n'y reviens pas. Il faut surtout avoir à l'esprit que ça va bénéficier aussi et beaucoup aux élèves des catégories sociales les moins favorisées. Cette organisation, pour nous à ce niveau-là manque un peu de précisions.

Il n'y a pas non plus de réflexion ou de proposition concernant les enfants en situation de handicap. Il n'y a pas non plus de précision concernant l'ouverture ou non des accueils de loisir le mercredi matin. C'est pour les points qui méritent, pour nous, quelques éclaircissements et sur lesquels nous nous interrogeons. Il y a un autre point par contre qui pose question et où là nous n'avons pas du tout la même vision. Vous proposez un pilotage opérationnel à l'échelle de chaque école. Nous sommes dans un souci de cohérence, d'équité et d'équilibre sur l'ensemble des écoles publiques de la ville de Concarneau. Il nous semblerait plus judicieux d'avoir un pilotage opérationnel à l'échelle de 2 ou 3 écoles ou même à l'échelle des groupes que vous définissez sur la répartition pour l'emploi du temps. Pourquoi ? Parce que cela répondrait aussi à l'objectif de privilégier l'intérêt général et à lutter contre une forme possible de consumérisme et éviter également que s'installe une forme de concurrence entre chaque école concernant ces temps d'activité périscolaire. Pour ces raisons-là, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M le Maire :

Très bien. Mme Le Thellec.

Mme Le Thellec :

Je ne m'interroge pas sur la démarche engagée qui est de qualité et qui a nécessité un gros travail. C'est sûr que les services et Éric y ont contribué ainsi que les autres collègues. Néanmoins, je m'interroge sur le financement de cette démarche. Étant donné que vous citez, Gaël, la CAF qui participe effectivement à cette démarche, il faut savoir que la CAF, pour pouvoir conduire cette démarche, a dû geler et supprimer des postes et du coup réorganiser l'accueil des allocataires au niveau des guichets. Ce qui veut dire que nous n'avons pas rajouté d'argent, on a simplement pris d'un côté pour mettre de l'autre. Je trouve que ce n'est quand même pas une réforme, à ce titre-là, qui répond à l'équité sociale. Effectivement, là on s'intéresse aux enfants. Néanmoins, d'un autre côté, si les enfants en difficulté vont peut-être y trouver leur compte, les parents en difficulté, d'un autre, vont peut-être pas évidemment être soutenus comme ils devraient l'être, par l'institution qui est la CAF. Et ça, je pense qu'il faut aussi se poser ces questions-là. L'argent public se raréfie. Aujourd'hui, quid du financement ? Je ne sais pas si nous n'allons pas nous retrouver dans une raréfaction et une suppression des services d'un autre côté. Voilà mon interrogation.

M le Maire :

Merci Mme Le Thellec. M Quillivic.

M Quillivic :

Oui, merci. Tout d'abord pour répondre à Gaël Le Meur. Vous saluez le consensus politique autour de cette réforme. C'est sûr qu'il y a eu consensus entre les socialistes, ça je vous l'accorde totalement. En ce qui concerne la réussite, sur les communes qui sont déjà parties, il n'y a qu'à voir à Quimper, la situation dans laquelle elle est, où en l'absence de formation du personnel ATSEM, à cause de la précipitation dans la mise en œuvre, c'est un échec total dans la commune. Je rebondirai également, les critiques sont nombreuses vis à vis de cette réforme. Il y a un transfert de charges qui n'est ni financé, ni véritablement préparé. On parle des rythmes scolaires mais on ne parle même pas de la question des vacances scolaires. Mme Dieterlé nous dit, c'est bien parce que cette réforme introduit l'égalité entre les enfants. Je considère que c'est la réforme la plus inégalitaire de toute l'Éducation nationale, parce qu'il y a une grosse différence entre les communes. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, un enfant aura plus de chance s'il vient au monde dans une grande ville où il y a beaucoup d'associations et où il y a un tissu d'associations riche, où il y a une offre présente que dans une commune extrêmement rurale du fin fond de la

France, où malheureusement il n'y a pas un tissu associatif suffisamment suffisant. Donc, dans l'ouverture au monde, je considère que cette réforme va entraîner une sacrée inégalité. Voilà sur cette question. Je voulais juste pour conclure, féliciter le travail d'Éric Malléjacq et de l'ensemble du service éducation d'avoir mis en place et d'avoir travaillé, de travailler encore et de travailler encore demain, sur cette réforme qui constitue, je le redis encore un véritable désengagement de l'État.

M le Maire :

M Malléjacq.

M Malléjacq :

Je vais commencer d'abord par répondre à la salve de questions de tout à l'heure. Je vais commencer par le pilotage au niveau de chaque école. Vous parliez tout à l'heure de concurrence. Le but n'est pas là. Il est évident que les ateliers tels qu'on les conçoit...

Mme Le Meur Gaël :

On parlait des risques.

M le Maire :

S'il vous plaît.

M Malléjacq :

Vous parlez de risques, je vous répond sur ce risque-là. Pour moi ce risque-là est nul parce qu'il n'est pas question de concentrer tel type d'atelier sur telle école, ce qui fait que les parents vont choisir tel atelier parce qu'on y fait du foot et pas l'autre parce qu'on y fait du basket. Justement, l'idée c'est de pouvoir en faire tourner certains et de pouvoir faire profiter de la compétence par exemple de certains animateurs qui se sentent à l'aise pour organiser tel ou tel type d'atelier sur l'ensemble des écoles de la ville. Pour moi, je pense que c'est une crainte qui me paraît peu importante, voire nulle. Après, pour ce qui est du pilotage au niveau de chaque école, je vous parlais tout à l'heure de la cohérence entre le temps scolaire et le périscolaire, entre le problème des partages des locaux etc... Ce sont des problèmes qu'il faut régler à mon avis site par site, c'est beaucoup plus simple. Les gens se connaissent, les gens connaissent bien les différentes structures et le fonctionnement de tel ou tel type d'école. C'est la façon pour laquelle, bien que ce ne soit pas forcément plus simple à organiser, je vous l'accorde, nous avons préféré ce type d'organisation. Autre point, l'ALSH du mercredi matin : on part du principe et on l'espère en tout cas, que ces temps d'activité périscolaire auront du succès. On pense aussi que le mercredi matin les enfants iront à l'école, à priori, l'ALSH n'a pas vocation à rester ouvert. D'autre part, nous avons aussi besoin de ces animateurs sur les temps d'activité périscolaire et sur les nouveaux temps dégagés. À priori, nous n'envisageons pas l'ouverture de l'ALSH le mercredi matin. Vous parlez également du handicap. À titre personnel, mais je ne suis pas le seul, nous avons toujours eu à cœur d'accueillir les enfants handicapés dans les meilleures conditions, il est évident que pour les TAP, ce sera la même chose. Évidemment, mais eu égard à certains types de handicaps qui leur interdiront certains types d'activités, ça tombe sous le sens, mais pour ce qui est de l'accessibilité, et de la participation des enfants handicapés, n'ayez crainte, ils seront accueillis bien évidemment à bras ouverts. La justice sociale pour les enfants en difficulté, je suis d'accord avec vous. Cette multiplication des activités permettra au plus grand nombre de pouvoir y participer, et c'est la raison pour laquelle nous avons choisi la gratuité des activités. La formation des animateurs ensuite, c'est un point important parce que ça a été une des pierres d'achoppement dans plusieurs communes manifestement, où des animateurs ont été mis en difficulté parce qu'ils étaient lâchés devant des groupes

d'enfants devant lesquels ils n'étaient pas forcément formés pour encadrer ou animer tel ou tel type d'atelier. Nous avons pris le parti justement d'accompagner nos personnels pour limiter au maximum ce genre de difficulté. Nous avons d'ailleurs commencé, pas plus tard que ces jours-ci des discussions auprès des différents corps de métiers, si j'ose dire, du service enfance-jeunesse, pour justement leur présenter cette façon de voir les choses. Je dois dire que le retour que nous pouvons en avoir était quand même plus que bon. Après, pour le manque de précision des domaines, il est vrai qu'actuellement le but de ce que nous voulions pas faire, c'est de se fermer des portes. Nous voulions que le maximum d'activités puissent se reconnaître sur ces TAP. Il est bien évident qu'il n'est pas question et ce serait contre productif, de faire du saupoudrage d'activités qui n'ont ni queue ni tête et qui n'ont aucun lien les unes avec les autres. C'est la raison pour laquelle, lorsque ces activités seront proposées, par un tel ou un tel, par un service, un animateur ou une association, il y aura une validation qui sera faite de manière un peu plus centralisée, afin de trouver le lien. C'est le but et je pense que c'est ce à quoi vous pensiez.

M le Maire :

Merci M Malléjacq. M Calvarin.

M Calvarin :

Tout à l'heure nous avons parlé justement de points qui posaient question. Nous avons fait référence, notamment à l'association des Maires de France effectivement, ils se sont pour certains réjouis de la réforme des rythmes scolaires, mais il y avait aussi souvent en parallèle leur inquiétude sur les budgets. Le gouvernement, dans son projet de loi de finance pour 2014 concernant les collectivités locales propose une baisse inédite de 3,1% de l'enveloppe normée des concours financiers aux collectivités locales. Cette décision du Gouvernement de diminuer le soutien aux collectivités locales sur tout le territoire va entraîner une diminution importante du budget de celles-ci, budget déjà très contraint pour nombre d'entre elles. Pour la ville de Concarneau, nous avons fait l'évaluation avec le cabinet qui nous a mis le logiciel d'études, ça nous fait une baisse pour le compte administratif de 2013 de 79 000 euros, pour le budget 2014, nous arriverons à 287 000 euros, pour le budget 2015, nous arriverons à 517 000 euros, ce qui fait un cumul de 884 000 de déficit dans les recettes de l'État, en soutien pour la collectivité. De plus, dans son décret, publié le 26 janvier 2013, relatif à la réforme des rythmes de l'école primaire, le Ministère de l'Éducation nationale impose un nouveau cadre réglementaire avec une nouvelle organisation des temps scolaires obligeant les collectivités territoriales à couvrir des obligations supplémentaires et donc des charges financières, non inscrites précédemment, d'encadrement et d'animation. Si nous nous en donnons les moyens cela aurait nécessité de prélever sur le budget de fonctionnement de la ville une somme importante. Tout à l'heure, vous avez cité 150 euros par enfant, ça nous ferait un budget d'environ 200 000 euros dans le meilleur des cas une fois déduite l'aide des 50 euros de l'État par élève et par an, et qui de plus, est sans assurance de maintien dans le temps.

Cette modification des rythmes scolaires va se traduire par de nouvelles dépenses pour les collectivités en terme d'embauche, de formation de personnel, d'encadrement, de temps de préparation de séance, d'animation, de responsabilité, voire de moyens. L'ensemble de ces 2 mesures cumulées d'ici 2015, va représenter pour la ville un déficit dans son budget de plus d'un million d'euros. Nous sommes très inquiets des conséquences à moyen et long terme, de ce cumul de 2 décisions prises de concert sans concertation réelle des représentants des élus des collectivités territoriales de France, et ce malgré leur inquiétude exprimée bien souvent justement par l'organisme des Maires de France. Cette situation laisse aux différentes collectivités, parce que bien entendu nous ne sommes pas les seuls dans ce cas-là, le choix entre la diminution de la capacité de désendettement des différentes

collectivités, la suppression des postes dans les services, la limitation à de l'étude surveillée pour les temps périscolaires afin d'en limiter le coût, ce qui serait en total désaccord avec le but recherché, une augmentation de la fiscalité locale ou une diminution des dépenses d'entretien d'investissement dans les domaines des bâtiments communaux, de la voirie, des espaces verts, des aménagements et j'en passe. Pendant 4 ans, vous nous avez parlé, Madame Le Meur, du désengagement de l'État, maintenant vous parlez de contribution à l'effort national. Mais sachez que ces réformes qui sont cumulées vont coûter très cher aux collectivités et il va être très difficile de pouvoir répondre à toutes nos obligations.

M le Maire :

Merci M Calvarin. M Carduner.

M Carduner :

Merci M le Maire. Je ne répondrai pas à tout ce que j'ai entendu parce que je pense que nos enfants méritent beaucoup mieux que cela, car l'enjeu est là. Ce sont nos enfants qui sont en jeu. Quand j'entends ce que j'entends, je reste assez interrogatif sur les capacités des uns et des autres d'analyser les enjeux de cette réforme. Premièrement, la France a une particularité. Elle a la journée scolaire la plus longue au monde. Première chose, tout le monde en convient et tout le monde dit que c'est beaucoup trop long. Deuxième chose, les rapports successifs montrent que l'école publique, malheureusement, ça me fait mal de le dire, ça va peut-être faire plaisir à M Quillivic, mais ce n'est pas du tout dans le sens qu'il l'entend, c'est vrai que l'école publique génère des inégalités maintenant. Et là je vais rejoindre mes collègues, de « à bâbord toute », et mes collègues du PS, parce que les classes les plus défavorisées justement souffrent le plus à l'école et décrochent de plus en plus. L'écart est de plus en plus grand entre ceux qui bénéficient d'un accompagnement, d'un environnement favorable et ceux qui ne l'ont pas justement. Cette réforme va justement permettre à toute cette catégorie d'enfants d'accéder effectivement à des activités auxquelles elle n'aurait pas accédé avant et d'être accompagnée parce que ce qui manque souvent, c'est l'accompagnement, parce que la vie est telle que maintenant, Monsieur travaille, Madame travaille, ou pire Monsieur n'a pas de travail et Madame n'a pas de travail, et il y a une misère qui s'installe. Nous sommes à la recherche d'un travail nous n'avons pas le temps de nous occuper de nos enfants, on délègue, on délègue. Et finalement, qui en pâti ? Nos enfants. Je suis scandalisé d'entendre ce que j'entends. On a pas le droit de mégoter sur l'avenir de nos enfants quels qu'ils soient. Ensuite, il faut rappeler certaines choses. Tout le monde et toutes les forces politiques de France étaient d'accord pour modifier les rythmes scolaires. D'ailleurs, ça devait être mis en place bien avant. Par conséquent, quand j'entends ici ou là, combien ça va nous coûter ? C'est trop vite. Mais non, il était urgent de répondre à cela. Par contre, c'est vrai qu'après il faudra évaluer tout cela. Le gros enjeu ce sera cela, et continuer aussi au niveau des programmes et d'autres choses, la formation, on est bien d'accord. Mais c'est la première pierre à l'édifice. Elle est très importante. Parce que si on ne commence pas, le reste ne suivra pas. Je voudrais aussi saluer bien sûr, comme tout le monde l'a salué, le travail important, sérieux qui a été réalisé pour cette étude. C'est vrai. Et c'est vrai que ce n'était pas simple. C'est lourd, c'est complexe, c'est difficile parce que ça mélange un peu, beaucoup même, le périscolaire et l'éducatif. Et toute la difficulté elle sera là, c'est vrai à mélanger cela et à trouver le juste milieu. Mais je répète, cette réforme vaut vraiment le coup que l'on l'engage. Merci.

M le Maire :

Mme Le Meur. Rapidement parce que vous vous êtes déjà exprimée très longuement.

Mme Le Meur Gaël :

Bien évidemment.

M le Maire :

Merci bien.

Mme Le Meur Gaël :

Vous verrez sur le temps complet du conseil municipal, je n'aurai pas parlé beaucoup. De ce que j'ai entendu je voudrai apporter quelques réponses. Tout d'abord, par rapport à la CAF. Il ne faut pas être naïf, Madame Le Thellec, la CAF n'a pas attendu la réforme des rythmes scolaires pour supprimer des postes. Vous le savez comme moi, et cela fait malheureusement des années que la CAF a diminué son temps de proximité dédié aux allocataires, il n'y a qu'à voir sur Concarneau, ainsi que l'accompagnement par les contrats qui la lie aux municipalités. Donc, la situation de la CAF et les choix financiers de la CAF ne sont pas liés du tout à la réforme des rythmes scolaires. Pour Monsieur Quillivic, alors, la concertation entre socialistes, je vous rappelle juste un tout petit détail, c'est que le lancement de cette concertation sur le réforme des rythmes scolaires, elle date du Ministre Luc Chatel en 2010. Je dis qu'il y a eu un consensus politique puisque la réflexion sur cette réforme date de bien avant 2012. Après, effectivement, c'est un choix politique de la mener, et nous on en est très content, pour toutes les raisons qui ont été évoquées précédemment, après, on se donne les moyens ou on ne se les donne pas. Et enfin, j'entends ce que dit M Calvarin sur les mesures annoncées par le Gouvernement. Mais il ne faut pas oublier juste un tout petit détail. Si c'est difficile et si on est obligé de subir ces coupes et ces diminutions budgétaires, il ne faut pas aller non plus trop loin dans le temps, et se rappeler la situation financière du pays trouvée en arrivant en mai 2012 par le Président Hollande et la conséquence. 600 000 milliards de dette, ça vous parle quand même ! Donc ces coupes-là, on a parlé de justice. Bien évidemment qu'il faut que tout le monde participe et bien évidemment qu'il faut espérer que ce soit temporaire. Mais ces coupes-là, M Calvarin, elles ne sont que la conséquence de la politique menée pendant une dizaine d'années...

M le Maire :

S'il vous plaît ! Je voudrais bien revenir à Concarneau, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Moi aussi, je reviens à Concarneau. Je réponds à M Calvarin sur les décisions du Gouvernement, et sur le fait effectivement, que ça va coûter un peu d'argent....

M le Maire :

Un peu oui....

Mme Le Meur Gaël :

... aux collectivités pour la mise en place de ces rythmes et je rappelle aussi que c'est la première fois que l'État, vous avez parlé du financement de l'État, mais il y a aussi le financement de la CAF, et c'est la première fois que l'État participe à tout cela. Il ne faut pas faire comme si il n'y avait pas d'aide. Le centre de loisirs le mercredi matin sera fermé, donc c'est aussi une diminution de dépenses. Il faut sérieusement avoir un temps d'évaluation.

M le Maire :

Mme Le Meur, le temps qui vous était accordé est épuisé. Je vous remercie de vos interventions.

Mme Le Meur Gaël :
J'allais finir M le Maire.

M le Maire :
Je voudrais maintenant aussi prendre la parole.

Mme Le Meur Gaël :
J'allais finir M le Maire. Mais un petit peu d'objectivité dans les décisions, ça peut aussi être utile.

M le Maire :
Merci Mme Le Meur. Les rythmes scolaires on en parle déjà depuis longtemps bien sûr. C'est un dossier sensible, on voit les difficultés, on ne va pas se leurrer. Les difficultés sont financières. C'est sûr que quand on est concerné par les équilibres budgétaires on voit les difficultés. Mais outre le fait financier, l'intérêt principal, M Carduner l'a bien signalé, c'est l'enfant. On est bien d'accord. Mais comment aujourd'hui, on pourrait être contre tout cela, l'intérêt de l'enfant ? Mais le problème n'est pas là. Le problème, c'est si cette loi qui a été promulguée était suffisamment intéressante, pourquoi seulement 20 % des communes sont-elles parties au départ, en septembre 2013 ? Pourquoi ces communes étaient autant attentistes, demandaient une réflexion sur cette loi qui a été faite dans la précipitation, sans organisation ? On voit la complexité aujourd'hui de l'organisation. On est pas encore dans la phase opérationnelle. On voit l'organisation qui a été conduite par Éric Malléjacq, l'élu mais aussi par les services qui ont fait un travail extraordinaire, ils sont dans la salle. Ils sont associés également aux partenaires qui sont les, familles, les enseignants, les associations de parents d'élèves, il y a eu une concertation permanente. Et on ne voit que les difficultés opérationnelles, après quand il va falloir passer au point pratique, on voit toutes les difficultés qui restent à mener. Parce que sur ce nombre d'heures important dans ce cadre périscolaire, compte tenu du nombre d'écoles et du nombre de classes, mettre en place des personnes formées en nombre suffisant, qui sont permanents et qui devront être là régulièrement pour les enfants parce que les enfants eux sont là. On voit toutes les difficultés dans l'application de cette loi. Effectivement, en France on est les champions du monde sur la durée scolaire, mais sachez que s'il y a 864 heures d'école, ça ne va pas changer, on imagine que ça va passer de 144 à 180. C'est-à-dire qu'il y aura encore beaucoup plus d'heures d'école à partir de septembre 2014.

Brouhaha....

M le Maire :
Pardon, laissez moi finir, je ne vous ai pas interrompue. Évidemment, ce ne sera pas que de l'enseignement mais les gamins seront quand même dans l'école, beaucoup plus longtemps qu'ils ne l'étaient auparavant, même s'il n'y a pas que de l'enseignement. On le voit, mais vous le savez certainement, on voit la difficulté à mettre en place cette loi sur le plan pratique. On le voit à Quimper, à Rosporden les difficultés même si aujourd'hui on en parle moins. Et on sait pourquoi. Mais les difficultés sont toujours présentes et à Concarneau il y aura aussi d'énormes difficultés. Cette loi, outre le fait que ça va nous coûter très cher dans les années futures, à partir de l'année prochaine, l'intérêt de l'enfant, je ne suis pas non plus persuadé qu'il sera meilleur. Il fallait que la loi passe et elle est passée. Mais je peux vous dire que dans son application, il y a beaucoup de difficultés, même si dans l'organisation on essaie d'être efficace avec tous les partenaires qui sont en place pour mener l'application de cette loi. Ce sont autant de difficultés qui vont se présenter dans les mois futurs. Il est fort possible que nous ne soyons pas d'accord, comme d'habitude, ce n'est peut-être pas nécessaire de continuer sur ce débat, on

verra ensuite. Aujourd'hui, on nous demande de valider la démarche du projet éducatif, dans un 2^e temps, on verra dans l'application ce que ça pourra donner, mais je pense que l'on peut remercier toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce projet, et mon dieu, que ce n'était pas facile, et ce ne sera toujours pas facile dans l'application.

Si vous voulez bien nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour valider cette démarche globale ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 24 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (MM LAHUEC et LE COZ) (Mmes LE MEUR G., ZIEGLER, LE MEUR M. MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS)

Il appartiendra à la population d'en juger.

Bien, nous allons passer si vous le voulez bien, aux finances et laisser la parole à Mme Lemonnier concernant quelques DBM.

Conseil municipal du 19 décembre 2013

9	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n°7 - budget principal
---	--

Mme Lemonnier :

Merci M le Maire. J'aimerais revenir sur une remarque que j'ai entendue lors du conseil municipal du 21 novembre 2013, quant au trop grand nombre de décisions budgétaires modificatives et que de ce fait le budget n'était pas sincère. Je souhaite apporter ce soir quelques précisions. Le trop grand nombre de décisions budgétaires modificatives prouve que les lignes de crédit sont suivies de près. Si vous les examinez bien, vous constaterez que pour la majorité des écritures, il s'agit de transferts ou d'annulations de crédits, donc sans augmentation des budgets. Par conséquent, les budgets votés restent sincères. Je reviens donc à la décision budgétaire modificative n°7.

(lecture du rapport)

M le Maire :

Merci Mme Lemonnier.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Le rapport est adopté par 22 voix POUR et 11 ABSTENTIONS (MM LAHUEC et LE COZ) (Mmes LE MEUR G., ZIEGLER, LE MEUR M. MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).

Il s'agit maintenant d'une décision budgétaire concernant le budget annexe de l'eau, Mme Lemonnier.

Conseil municipal du 19 décembre 2013

10	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n°5 - budget annexe de l'eau
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des remarques ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 22 voix POUR et 11 ABSTENTIONS (MM LAHUEC et LE COZ) (Mmes LE MEUR G., ZIEGLER, LE MEUR M. MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).

Le budget annexe de l'assainissement, une décision budgétaire, Mme Lemonnier.

Conseil municipal du 19 décembre 2013

11	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n°5 - budget annexe de l'assainissement
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Il n'y a pas de remarques ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 22 voix POUR et 11 ABSTENTIONS (MM LAHUEC et LE COZ) (Mmes LE MEUR G., ZIEGLER, LE MEUR M. MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).

Idem pour le budget annexe du bac du passage, Mme Lemonnier.

Conseil municipal du 19 décembre 2013

12	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n°2 - budget annexe du bac du passage
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien, il n'y a pas de remarque ?

Mme Ziegler :
J'ai une remarque. Là, il y a bien une augmentation de dépenses qui est financée par le budget général ? Mais il y a une modification substantielle du budget.

Mme Lemonnier :
Oui, mais c'est une question de personnel..... *inaudible*.....

M le Maire :
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?
Merci.

Le rapport est adopté par 22 voix POUR et 11 ABSTENTIONS (MM LAHUEC et LE COZ) (Mmes LE MEUR G., ZIEGLER, LE MEUR M. MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).

Le budget annexe du port de plaisance, Mme Lemonnier.

Conseil municipal du 19 décembre 2013

13	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n°5 - budget annexe du port de plaisance
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des remarques ?

Mme Ziegler :
Même remarque, avec en plus un emprunt.

M le Maire :
Oui, M Calvarin.

M Calvarin :
C'est un problème purement médical. Nous avons un agent qui est en arrêt depuis le mois de février et qu'il a fallu remplacer. C'est tout simplement pour cela que nous avons cette ligne-là. Il n'y a pas d'augmentation ni d'activité ni de charges, c'est uniquement le remplacement d'un agent.

M le Maire :
Très bien. Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 24 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G., ZIEGLER, LE MEUR M. MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).

Une décision budgétaire également pour le centre des arts et de la culture, Mme Lemonnier.

Conseil municipal du 19 décembre 2013

14	Moyens généraux - finances : décision budgétaire modificative n°5 : budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien. Des remarques, Mme Ziegler ?

Mme Ziegler :
Je voudrais une explication sur cette dépense de personnel de + 50 000 €.

M Nydell :
Je peux répondre si vous voulez. Nous avons beaucoup de remplacements et également une personne qui a quitté le centre des arts pour aller dans un autre service de la ville, et qui est restée dans les effectifs pendant quelques mois. Nous avons eu des personnels qui ont été malades et nous avons également des heures supplémentaires qui ont été payées à l'occasion du départ d'un agent régisseur.

M le Maire :
Merci M Nydell. Mme Lemonnier.

Mme Lemonnier :
C'est la bonne réponse que M Nydell vient de faire.

Mme Depoid :
Elle a demandé si c'était une bonne gestion.

Mme Lemonnier :
Une bonne gestion ?

M Calvarin :
C'est clair, soit on finance la continuité du service, soit on interrompt le service à chaque fois qu'une personne est indisposée. Il faut savoir ce que l'on veut. Nous sommes obligés, nous, de mettre en face d'un certain nombre de charges et obligations, et les personnels nécessaires. D'ailleurs, nous avons souvent été interpellé ici lorsqu'il y avait des problèmes avec les ATSEM etc... c'est exactement la même logique. Si on veut avoir les services qui fonctionnent normalement, effectivement, lorsque nous avons des gens en maladie, lorsqu'il y a des départs, nous sommes obligés de compenser.

M le Maire :
Très bien. Nous pouvons passer au vote ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 24 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G., ZIEGLER, LE MEUR M. MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).

Mme Lemonnier, avec des autorisations de programme et des crédits de paiement, APCP plus particulièrement.

Conseil municipal du 19 décembre 2013

15	Moyens généraux - finances : Autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP)
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

Mme Lemonnier indique à la fin de la lecture du rapport.

Autrement dit, l'AP/CP c'est la mise en place d'un nouveau mode de gestion qui permet de résoudre l'équation complexe, qui est de réaliser des projets tout en conservant une bonne santé financière. Ce qui a été présenté à la commission des finances du 3 décembre 2013, c'est un 1^{er} projet qui regroupait certaines dépenses d'investissement, qui pouvaient faire l'objet d'un AP/CP. Les modalités de financement de Kerandon n'étant pas figées, nous avons préféré le retirer de ce mécanisme, cela fera l'objet d'un autre AP/CP dès que les modalités définitives seront connues.

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier. Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :
J'ai peut-être une mauvaise mémoire, mais il me semble qu'à la commission des finances on nous avait présenté la délibération en 2 temps. C'est-à-dire que d'une part on admettait, du fait, le principe même, c'est-à-dire du processus des AP/CP, et autrement on nous présentait des budgets. Il me semble que j'avais voté sur le principe mais que je n'étais pas favorable au budget tel qu'il est en lui-même là. Ce sont 2 choses différentes. Nous avons eu une discussion assez longue, c'est pour cela que j'ai un peu oublié sur le principe même des AP/CP.

M Quillivic :
Je me rappelle effectivement de cette discussion-là, vous aviez demandé une séparation des votes sur les 2, mais ce n'est pas possible. C'est pourquoi nous sommes obligés de faire une délibération entière.

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des remarques ?
Non ? Nous pouvons passer au vote ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 22 voix POUR et 11 ABSTENTIONS (M LAHUEC, M LE COZ)(Mmes LE MEUR G., ZIEGLER, LE MEUR M. MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).

Conseil municipal du 19 décembre 2013

16	Moyens généraux - finances : Équilibres budgétaires - budget primitif - budget principal - année 2014
----	---

M le Maire :

Si vous le voulez bien, il me revient de vous présenter le budget primitif 2014. Il s'agit de la résultante du débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu dans cette salle il y a quelques temps.

Les orientations du budget 2014, il y a d'abord l'équilibre budgétaire avec une présentation par nature et par fonction. Il y a ensuite les budgets annexes avec tout d'abord le service public administratif (SPA), le bac du passage, les restaurants municipaux et le centre des arts pour lesquels le budget principal abonde pour l'équilibre de ses budgets annexes et le service public industriel et commercial (SPIC), le service de l'eau, de l'assainissement et le port de plaisance sont des budgets autonomes et équilibrés.

Je vous rappelle les orientations du budget 2014 qui ont été définies lors du conseil municipal du 21 novembre. Tout d'abord une épargne brute qui devrait permettre d'autofinancer le remboursement du capital de la dette en optimisant les dépenses de fonctionnement des services, et les charges de personnel. Ensuite le produit fiscal devrait évoluer au minimum en fonction de la variation physique et nominale des bases d'imposition. L'endettement devrait se stabiliser en limitant le recours à l'emprunt. Et le plan pluriannuel d'investissement devrait poursuivre sa concrétisation. Voilà pour les orientations.

Ce budget principal doit être à l'équilibre. Tout d'abord le budget de fonctionnement qui dégage un équilibre à 26 079 616 €. Vous voyez l'évolution par rapport à 2013. Il est à peu près identique avec un autofinancement de 2 768 206 €. Le total des dépenses réelles correspond au compte de gestion et aux frais financiers.

Nous pouvons dire également que l'autofinancement est presque identique par rapport à l'année passée mais c'est grâce aussi aux arbitrages rigoureux qui ont été faits. Nous le verrons peut-être par la suite.

Les services avec les élus, ont joué le jeu de ces contraintes financières sur le budget de fonctionnement. Nous savons très bien que le budget de fonctionnement est le budget principal qui va déterminer nos possibilités de financement et d'investissement. Il est primordial que ce budget soit vu d'une façon très précise. Nous pouvons dire qu'il y a eu un travail important qui a été fait dans les arbitrages. Voilà en ce qui concerne le fonctionnement. Les dépenses et les recettes sont à peu près identiques par rapport à 2013. En ce qui concerne l'investissement, nous avons un équilibre à 9 282 747 € qui est légèrement inférieur. Les dépenses réelles d'investissement sont minorées, avec - 3,11 % et les recettes sont malheureusement minorées également, avec - 4,90 %. Nous y reviendrons tout à l'heure, si vous le voulez bien. Voilà l'équilibre budgétaire des 2 budgets.

Nous avons voulu construire ce budget à partir des recettes de fonctionnement....

Mme Le Meur Gaël :

Nous n'avons pas les mêmes chiffres que ceux que vous avancez.

Mme Ziegler :

Inaudible.....

Mme Le Meur Gaël :

Inaudible.....

M le Maire :

Attendez, là... vous parlez de quoi ?

M Besombes :

Des dépenses réelles d'investissement à 9 282 000 et là à 9 109 000

Brouhaha..... Inaudible.....

M Le Goff :

C'est ce chiffre-là qu'il faut regarder avec le tableau. Le tableau que vous avez en page 19, ce sont les dépenses réelles d'investissement. C'est 9 109 747.

M le Maire :

Oui, c'est ça, 9 109 747.

Bien, nous allons continuer, si vous le voulez bien. Nous revenons sur la diapositive suivante. Des recettes de fonctionnement de 26,08 millions, des dépenses de fonctionnement de 23,31 millions, un autofinancement de 1,75 millions, ainsi que des opérations d'ordre, c'est-à-dire les amortissements pour 1,017 million. En ce qui concerne les recettes d'investissement, nous avons 6 510 000. 1,75 million, c'est le virement de la section de fonctionnement plus les opérations d'ordre pour un équilibre à 9 280 000.

Nous passons ensuite aux recettes de fonctionnement, qui sont en légère augmentation, à 25,91 contre 25,74, hors transat Concarneau St Barth, soit une progression de 0,66 %.

Dans le chapitre 013, nous retrouvons le remboursement des arrêts maladie, qui sont légèrement inférieurs, au chapitre 70 les produits des services, ce sont les tarifs. Même si les tarifs sont légèrement majorés, on y voit une réduction de cette ligne budgétaire. Considérant, que malheureusement nous avons dans certains domaines, des défections de fréquentation. Cela réduit malheureusement notre ligne sur le chapitre 70.

Au chapitre 73, ce sont les impôts locaux. Nous y retrouvons la fiscalité des ménages avec une plus-value de 447 000 euros, soit 3,44 %. Ceci est dû aux bases physiques dues au dynamisme de l'urbanisme et également aux bases locatives, en ce qui concerne les bases forfaitaires qui dépendent de la loi finances. Il y a une majoration de 400 000 à 500 000 euros, ce qui est intéressant. Heureusement que nous avons ces bases qui sont très dynamiques.

Au chapitre 74, ce sont les dotations et participations où nous sommes malheureusement contraints puisque dans cette ligne budgétaire, nous avons les dotations de l'État qui seront malheureusement amputées en 2014. On verra tout à l'heure exactement, par ligne le différentiel, mais là nous voyons tout de suite que nous sommes à 289 000 euros.

Le chapitre 75 avec les autres produits de gestion courante, là encore, nous avons une minoration.

Ensuite, le chapitre 76, produits financiers et le chapitre 77 produits exceptionnels.

Nous avons un total de recettes réelles de 25 906 616 euros, plus les opérations d'ordre qui correspondent aux travaux en régie, pour des recettes de fonctionnement de 26 079 616 euros.

Nous voyons maintenant les recettes de fonctionnement. Le produit des services du domaine et des ventes diverses est estimé en légère diminution de 1,21 %. Le produit des contributions directes est prévu en hausse de 3,44 % soit + 447 000 euros. Cette croissance résulte uniquement d'un effet base, c'est ce que je viens de dire. Les dotations et participations diminuent de 8,5 % par rapport à 2013, soit une baisse de plus de 350 000 euros dont plus de 290 000 euros pour la seule DGF. Vous voyez le

détail qui explique le raisonnement qui a été fait tout à l'heure concernant les rythmes scolaires entre autres. Mais on voit ces dotations qui malheureusement en 2014, nous seront préjudiciables. En 2015, elles seront encore majorées. Ce sera de plus en plus difficile pour les collectivités locales pour construire un budget de fonctionnement.

Les autres produits de gestion courante atteignent 90 000 euros en 2014 contre 139 000 en 2013. Cette évolution s'explique notamment par la perte de loyers liée à des cessions. Nous ne pouvons pas gagner sur tous les tableaux.

Ensuite, en ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement, il y a tout d'abord les charges à caractère général qui sont les charges importantes de fonctionnement de notre collectivité. Elles sont en légère hausse de 3,03 % on y retrouve en 2013 le salon nautique et en 2014, la Transat Concarneau St Barth. Le chapitre 012 qui concerne les charges de personnel, nous y reviendrons tout à l'heure, il est en diminution de 1,46 %. Le chapitre 014 atténuation de produits, c'est insignifiant. Les autres charges de gestion courante, ce sont les participations, entre autres aux budgets annexes qui, vous le voyez, augmentent de 8,61 %. Il faudra que nous soyons très vigilants dans les années futures sur les budgets annexes. Il est prévu de faire un audit dans le courant de l'exercice prochain, de manière à ce que nous ayons vraiment des précisions sur les budgets annexes parce que l'on voit que chaque année, il y a une participation de plus en plus importante du budget principal sur les budgets annexes. Mais nous savons déjà le pourquoi de la chose.

Les charges financières concernent les intérêts d'emprunt qui seront majorés, dans la mesure où nous aurons un emprunt supplémentaire. Les dépenses imprévues, il s'agit de la ligne budgétaire de 50 000 euros sur les subventions exceptionnelles par exemple. Le total des dépenses réelles s'élève à 23 311 410 euros, ce qui fait une augmentation de 0,55 par rapport au BP 2013. Il est à peu près identique, mais il faut reconnaître que c'est dû au fait que nous sommes très contraints sur ce budget de fonctionnement. Nous avons encore dû arbitrer d'une façon très rigoureuse. Il y aura néanmoins un virement à la section d'investissement de 1 750 257 euros. C'est à peu près identique à celui de l'année dernière, ce qui est très important, c'est ce qui va alimenter notre budget d'investissement.

Les charges à caractère général augmentent de 0,90 % par rapport à 2013 après neutralisation des prévisions concernant la transat Concarneau Saint Barth, le salon nautique et les travaux réalisés en régie. Il est évident que bien qu'il n'y ait pas eu une majoration importante, on y retrouve quand même des frais qui sont liés au chauffage urbain, + 24,94 %, liés entre autres aux nouveaux bâtiments que seront la ferme du Moros, la Maison des associations, le pôle nautique, nous en avons tenu compte.

Nous avons le poste assurances, le contrat en place venait à expiration en décembre 2013, la commission d'appel d'offre a malheureusement subi les contraintes parce qu'il y a beaucoup de compagnies d'assurances qui ne souhaitent pas garantir les risques des collectivités. Nous nous sommes donc retrouvés avec des dépenses supérieures. Il y a ensuite un patrimoine un peu plus étoffé puisque nous y retrouvons des bâtiments supplémentaires. Et le risque responsabilité civile à lui tout seul, qui est venu plomber la ligne budgétaire puisque nous étions à 30 ou 35 000 euros et là nous passons à presque 100 000 euros. Il y a eu peu de candidats pour nous assurer en responsabilité civile, et compte tenu de l'obligation de notre collectivité à néanmoins s'assurer, nous avons été obligés de valider cette offre.

Il y a également quelques maintenances diverses qui augmentent de 12 400 euros. Cela est dû aux bâtiments supplémentaires, au titre de l'informatique, du chauffage et ainsi de suite. Les charges de personnels sont estimées à + 1,04 %, après réajustement de la prévision du chapitre 012, en raison d'une surestimation du budget en 2013. Je crois que sur le rapport vous avez eu quelques explications concernant les charges de personnel.

Les principales mesures en dehors du GVT, glissement vieillesse technicité, qui font

évoluer la masse salariale, sont la refonte des grilles indiciaires de la catégorie C qui augmente de 75 000 euros, l'aménagement des rythmes scolaires pour un trimestre pour 50 000 euros, la désaffiliation au Centre de gestion pour - 70 000 euros, l'enveloppe pour les remplacements est en baisse de 100 000 euros soit 650 000 euros contre 750 000 euros en 2013, le non remplacement systématique des départs en retraite, la hausse des cotisations pour 80 000 euros supplémentaires. Voilà ce qui est prévu dans ces nouvelles mesures concernant les charges de personnel. Je pense que vous aurez peut-être des questions à nous poser par la suite.

Nous allons continuer à présenter ce BP.

Les autres charges de gestion courante progressent de 3,87 % par rapport à 2013. Cela résulte de l'augmentation de la participation de la ville aux budgets annexes + 8,61 %, c'est ce que je disais tout à l'heure.

Il faut noter que les subventions versées aux associations progressent de 1,86 % en 2014 soit + 10 500 euros.

Les autres subventions versées pour les classes de découverte, les subventions ravalement, diminuent de 20 000 euros.

Les charges financières sont estimées à 1 120 000 en 2014 contre 1 100 000 en 2013 soit + 1,82 %. C'est une relative stabilité puisque la consolidation de l'emprunt compris entre 2 M€ et 3 M€ en 2013 correspond à l'encours de dette remboursé en 2013.

Le taux moyen de la dette du budget principal s'établit à 3,37 % au 31 décembre 2013 contre 3,30 % au 31 décembre 2012. Les charges exceptionnelles se stabilisent à 176 000 € contre 178 000 € en 2013. Il s'agit des charges concernant Ecofinances, le CUCS, la DRE et les dépenses imprévues de 50 000 euros.

Concernant les dépenses réelles d'investissement, elles sont évaluées à 6,5 M€ en 2014, soit une baisse de 4,90 % par rapport à 2013. Cela concerne les dotations et fonds divers et réserves avec entre autres le fond de compensation de la TVA sur 2 ans, ainsi que la taxe d'aménagement légèrement en baisse de 3,86 %. Les subventions d'investissement que sont les subventions de la Région et du Département, le fond de concours de CCA ainsi que les amendes de police en légère baisse de 5,51 %. Les emprunts et dettes assimilées pour 4 068 432 €, soit une évolution de 10,28 %. Là il s'agit d'inscriptions qui ne sont pas consolidées. On y reviendra tout à l'heure, certainement. Il faut savoir que sur 2013, entre autres, vous voyez un emprunt qui était inscrit à 3 689 311 €. A cette date, nous avons consolidé environ 2,7 M€ au 31 décembre. Ce qui fait que nous sommes en dessous de ce qui avait été prévu à l'origine. C'est une variable d'ajustement qui tient compte de différents éléments, c'est-à-dire que les investissements qui sont en cours et lissés dans le temps et qui sont prolongés entre autres, nous y retrouvons les tennis, ce sont autant d'éléments qui entrent en ligne de compte. Il s'agit d'un budget primitif, et ce n'est pas la consolidation de l'exercice.

Il faut noter également que le produit de cessions pour 500 000 € regroupe la vente de l'ancienne mairie, nous y croyons, et la vente de la perception, puisque la perception a quitté les lieux pour être transférée dans un autre quartier de Concarneau. Nous avons l'intention de vendre ce bâtiment. Voilà ce qui est prévu en ce qui concerne la présentation des recettes d'investissement.

Nous passons aux dépenses d'investissement. Pour conserver sa santé financière, la ville a procédé à de nombreux arbitrages au niveau des dépenses d'investissement afin de concrétiser des projets liés au mandat, de garantir une enveloppe suffisante pour l'entretien et la rénovation du patrimoine, de maintenir un équilibre cohérent, tant au niveau de l'emprunt qu'au niveau des autres financements de l'investissement.

Après neutralisation de l'inscription de 1,120 M€ pour financer les opérations liées à un emprunt / ligne de trésorerie en 2013, la section d'investissement devrait évoluer de - 3,76 % par rapport à 2013. Voilà en ce qui concerne la présentation.

Nous avons un petit problème technique mais je vais continuer. (*coupure du rétroprojecteur*)

Il s'agit de présenter les dépenses d'investissement, vous allez pouvoir me suivre sur votre rapport. Le chapitre 16 concerne les emprunts, il s'agit du remboursement de l'annuité de l'emprunt, qui était en 2013 de 2 160 000 euros et qui va passer à 2 357 000 euros, compte tenu que nous avons contracté un emprunt supplémentaire en 2013. Les immobilisations incorporelles sont à - 11,33 %, notamment en raison de la diminution en matière d'études pour - 45 000 € concernant les logiciels. En ce qui concerne les immobilisations corporelles, elles sont à + 50 %. On y retrouve les provisions pour les acquisitions foncières et les véhicules lourds. Ce sont les investissements matériels. Nous passons de 694 876 à 1 042 917 soit une augmentation de 50 %.

Les immobilisations en cours sont en baisse de 12,42. Ce sont les engagements d'investissement par rapport aux projets du mandat. Ils correspondent à 5 428 850 €. Voilà en gros en ce qui concerne les dépenses d'investissement.

Ça remarque ? Peut-être ? Je vais donc continuer.

Maintenant, nous allons faire une présentation par fonction. Les frais financiers (fonctionnement) et le remboursement du capital de la dette (investissement) ne sont pas ventilés par fonction.

Ce n'était pas exprès la panne ?

Sept domaines d'action ont été identifiés. Les services généraux, l'enseignement jeunesse, la culture, le sport et nautisme, les interventions sociales, santé, famille et logement, les aménagements et services urbains - environnement et l'action économique. Vous allez retrouver les fromages habituels.

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, nous pouvons remarquer une stabilité générale. Il n'y a peut-être pas de commentaire à faire sur cette diapositive. Ensuite, les dépenses réelles d'investissement où là, évidemment, il y a des différences. La circonférence extérieure est celle de 2014. Là, nous voyons dans certains domaines qu'il y a des modifications. Tout d'abord, sur le remboursement du capital de la dette, il est plus important en 2014.

Nous passons à l'informatique dans les nouveaux bâtiments.

Ensuite nous sommes sur l'enseignement jeunesse en vert, qui ne change presque pas. En ce qui concerne la culture, nous sommes toujours dans l'investissement. Nous passons de 4 à 8 %. Il s'agit de la rénovation de la Ville-Close. Nous verrons tout à l'heure les engagements que nous prendrons dans certains domaines sur la Ville-Close. Pour le sport-nautisme, en investissements nous n'avons plus le pôle nautique, en 2014, il y a une réduction de l'investissement. En gris, nous avons l'intervention sociale, santé, famille logement c'est à peu près identique également. En vert, nous avons une majoration, c'est dû à la rue de Trégunc où il y a un investissement important en 2014. Voilà le différentiel entre 2013 et 2014 concernant les dépenses réelles d'investissement par fonction.

Les services généraux, sécurité, salubrité publique, en fonctionnement, nous passons à + 0,45 %. La participation au SDIS est majorée de 2 %. La participation au SIVU centre de secours pour 51 000 €. L'augmentation de la composante responsabilité civile des assurances pour 55 000 €. Les crédits pour des dépenses imprévues budgétisés pour 50 000 €.

En investissement, pour l'informatique un crédit de 243 800 € est affecté sur le

budget 2014 contre 105 046 € en 2013. En urbanisme, nous trouvons 90 000 € pour le début de révision du PLU enfin, et 175 000 € pour de la réserve foncière. Nous pensons plus particulièrement au développement durable sur certains domaines.

Nous passons à l'enseignement jeunesse, en fonctionnement il y a la participation au budget annexe des restaurants municipaux, qui passe de 821 K€ à 897 K€ en 2014, soit une augmentation de 9 % comme en 2013. La participation de la ville aux écoles privées se stabilise à 318 K€ en 2014. La convention de partenariat avec l'association IDES pour l'aide aux leçons, 21 K€. La mise en place du portail famille sur internet et l'augmentation des budgets des écoles publiques pour répondre à la réforme des rythmes scolaires.

En investissement, il y a l'accessibilité aux handicapés pour 25 K€. La réfection des sanitaires dans l'école primaire du centre-ville pour 20 K€. La rénovation de 2 classes primaire de Beuzec pour 25 K€. La réfection étanchéité du groupe scolaire de Keramporiel pour 35 K€. Le diagnostic qualité de l'air dans les écoles pour 15 K€, vous voyez que chaque année nous avons des investissements dans toutes les écoles, la mise en conformité sécurité des alarmes dans les écoles pour 15 K€ et le revêtement de la garderie à Keramporiel pour 11 K€.

Ce sont des investissements qui sont moins importants que les années précédentes puisque nous arrivons quand même à une phase de concrétisation des gros budgets d'investissement dans les écoles. C'est dû au fait que chaque année nous avons depuis très longtemps engagé des investissements pour les écoles. Sachez que nous nous y retrouvons parce que ce sont des investissements qui étaient liés aussi à des problèmes de chauffage et d'isolation souvent.

En ce qui concerne la culture, nous avons une progression en fonctionnement de 1,51 %. Cela englobe la prise en compte des frais de fonctionnement liés à la gestion de deux nouveaux équipements : la Ferme du Moros et la Maison des Associations. Il y a aussi la participation du budget principal à l'équilibre du budget annexe du CAC qui est budgétisée à hauteur de 521 887 € contre 481 671 € en 2013. Le projet « Mémoires en chantier » poursuit son chemin en 2014. La bibliothèque poursuit sa mission liée à l'accès à la lecture publique du plus grand nombre.

En investissement, une étude scénographique CIAP pour 50 K€. L'aménagement de la Maison du patrimoine, c'est-à-dire de revoir l'entrée de la Maison du patrimoine pour 20,3 K€. L'aménagement de la Ferme du Moros pour le mobilier et le matériel scénique. Une enveloppe de 150 K€ enfin pour la Chap'L de la Trinité. La restauration des remparts de la Ville-close pour 390 K€.

Là nous sommes sur des investissements récurrents sur la Ville-Close et ça me paraît tout à fait nécessaire.

Nous passons maintenant au fonctionnement du domaine sport-nautisme qui est en progression de 10,61 %. Nous y retrouvons la Transat Concarneau-St-Barth pour 159 K€, le développement d'animations sportives dans les quartiers de Lanriec, Kerandon et Beuzec. La mise en place d'activités sportives pour les publics handicapés. Les animations « Si t'es sport » qui marchent très bien et qui seront reconduites dans leur ensemble en 2014. Le transfert des activités de Concarneau Voile/Kayak du Porzou vers le nouveau pôle nautique de La Croix entraînera certaines dépenses spécifiques de fonctionnement : fournitures d'entretien, maintenance.

En investissement, nous avons la construction d'une salle de tennis, nous y croyons toujours, dans sa 1^{ère} phase. Le renouvellement d'une partie de la flotte de l'école municipale, l'achat de catamarans, de Kayaks et de paddles pour 38 K€. L'étude pour

un terrain synthétique. La construction d'un boulodrome et la rénovation du bardage de la tribune Est du stade de Kerampéru. Voilà ce qui est prévu sur le budget investissement concernant le sport-nautisme.

Nous passons au domaine des interventions sociales, santé, famille et logement. En fonctionnement, nous avons la subvention au CCAS qui est estimée à 415 K€ comme en 2013. La participation versée au SIVOM de Concarneau-Trégunc destinée à l'aire des gens du voyage est prévue à hauteur de 83 K€ contre 86 K€ en 2013, soit une diminution de 4 %. Le contrat a été revu et repart en janvier 2014.

La participation de la ville au fonctionnement du centre social « La Balise » est maintenue à 100 K€. La participation de la ville au CCAS pour le contrat urbain de cohésion sociale pour 20 K€ et le dispositif de réussite éducative pour 48 K€.

La participation de la ville à la crèche familiale « A La Rue Béole » est fixée à 23K€.

En investissement, nous retrouvons la rénovation du bâtiment TICO pour la mise en place d'une épicerie sociale pour 185 K€ dont 115 K€ de rénovation du bâtiment et 70 K€ d'aménagements extérieurs. Voilà en ce qui concerne la partie investissements.

Ensuite, le domaine aménagements et services urbains, environnement. En fonctionnement, il y a le lancement de la 1^{ère} phase de l'élaboration de l'agenda 21 avec un travail interne de sensibilisation et de définition d'un état des lieux du territoire. Vous savez que nous avons un service de développement durable. Nous avons un nouvel agent qui est responsable de ce service. Nous avons commencé à travailler sur le lancement d'une phase d'élaboration de l'agenda 21 qui devrait être en phase avec l'agenda 21 de la communauté d'agglomération. L'organisation de la semaine du développement durable avec l'accueil de la transat Concarneau St Barth. La poursuite de l'aide aux particuliers pour l'acquisition de bacs récupérateurs d'eau.

En investissement, l'aménagement de la rue de Trégunc pour 1,675K€, l'aménagement de la rue des Sables Blancs (tranche 2) pour 270 K€, l'aménagement de la voie ferrée en voie verte de l'école du Dorlett à la route de Kerguères pour 110 K€, l'aménagement de la rue de Lanriec pour 200 K€, nous avons passé les réseaux, là il y a la voirie à faire, le programme eaux pluviales pour 289 K€, dont l'avenue Pierre Guéguin pour 225 K€. Voilà en gros pour les investissements des travaux.

Le domaine de l'action économique en investissement est en progression de 6,29 %. Cela comprend la subvention à l'Office de Tourisme qui est quasiment identique, la recette à reverser au Département concernant la taxe additionnelle à la taxe de séjour, la subvention pour l'interprofession du Port de commerce pour 10 K€, il s'agit du salon biannuel Europa - Maritima. En investissement, une enveloppe de 23 K€ dont 15 K€ pour la 2^e tranche des RIS (relais information service), 5K€ pour la mise en place de panneaux d'entrées de ville station de tourisme et 4K€ pour la mise à jour des SIL, signalisation d'information locale. L'action économique qui je le rappelle est la compétence de la communauté d'agglomération, mais pas sur toutes les compétences.

Nous passons maintenant aux budgets annexes.

Il y a tout d'abord les budgets SPA qui ont une participation du budget principal.

Nous voyons en premier le budget annexe du bac. Il y a une évolution de la participation du budget principal entre 2008 et 2014 de 3,8 %. Le budget primitif est présenté en équilibre en section de fonctionnement à la somme de 223 130 €, contre 224 430 € en 2013. En ce qui concerne l'investissement, une somme de 987 400 € contre 565 400 € en 2013, soit + 422 K€. Nous y reviendrons tout à l'heure il s'agit de l'investissement pour le nouveau bac. Il n'y a pas d'évolution proposée pour les tarifs en 2014. L'autofinancement brut dégagé pour les recettes de fonctionnement

diminue de 28 %, à savoir - 10 K€.

En section d'investissement, il y a le remboursement en capital de la dette pour 12,4 K€. Le remplacement d'un bac est prévu pour 700 K€, des travaux de réparation pour 25 K€ et des aménagements pour l'accostage du futur bac à hauteur de 250 K€.

Le budget annexe des restaurants municipaux, vous voyez l'évolution de la participation du budget principal de + 2,8 % entre 2008 et 2014. Depuis quelques années il y a une évolution importante de la participation du budget principal.

Le budget primitif 2014 est présenté en équilibre en section de fonctionnement, à la somme de 1,555 M€ contre 1,536 M€ soit une évolution de 1,19 %, + 18 K€ par rapport à 2013.

En investissement, il y a 60 K€ contre 99 K€ en 2013, soit une progression de -39,3 %. Les recettes de ventes de repas sont prévues en baisse pour un montant de 642 K€ contre 699 K€ en 2013, soit - 8,18 %. Cette évolution résulte d'une baisse des recettes liée au portage des repas, - 14 %, soit 10 K€, mais également des autres prestations de service (classes de découverte, hébergement manoir) - 53 %, soit - 31K€.

La participation du budget principal pour équilibre augmente donc de 821 K€ à 897 K€ en 2014 soit + 9,3 %, c'est ce que nous avons vu tout à l'heure.

En investissement, nous trouvons les travaux de cloisonnement pour les préparations froides au restaurant FOCH pour 25 K€. Voilà ce qui est prévu en investissement pour les restaurants municipaux.

Nous passons maintenant au budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles. Il y a une évolution de 4,32 % de la participation du budget principal. En section de fonctionnement nous passons à 643 387 en 2014 contre 599 241 en 2013, soit une évolution de +7,37 %. En section d'investissement de 104 000 € en 2014 contre 144 780 en 2013 soit une évolution de -28,17 %.

Il n'y a pas d'évolution concernant les tarifs en 2014. Les ventes de droits d'entrée pour les spectacles organisés sont en diminution de 22 %, à savoir 55K€ contre 67K€ en 2013. Cette baisse s'explique par le choix de favoriser la coproduction.

La participation du budget principal pour équilibre d'un montant de 521K€ est augmentée par rapport à 2013 de 8 % à savoir + 40 K€.

En investissement, divers travaux sont prévus dans le bâtiment pour 50 K€.

Nous voyons maintenant les 3 budgets annexes SPIC, service public industriel et commercial.

Il y a tout d'abord le budget annexe de l'eau dont le budget primitif est présenté en équilibre en section de fonctionnement avec une évolution de 3,58 % et en section d'investissement à la somme de 1 103 831 en 2014 contre 1 615 426 en 2013 soit une évolution de - 31,67 %.

Le tarif de l'eau augmente de 2 % par rapport à 2014, concernant le prix au m³, et de 20 % pour l'abonnement annuel des diamètres de 15 à 40. L'autofinancement brut dégagé par les recettes de fonctionnement progresse de 3,72 en 2014 pour atteindre 783 K€ contre 755 K€ en 2013.

Des travaux sont prévus sur le réseau, nous sommes encore en retard et bien en retard pour un montant de 367,5 K€ dont 180 K€ pour l'avenue Pierre Guéguin, 115 K€ pour le Cabellou et 25 K€ pour la rue Suffren.

Ce sont des priorités qui ont été programmées par le service de l'eau, concernant ces travaux sur les réseaux.

Nous passons maintenant au budget annexe de l'assainissement, avec un budget primitif présenté en équilibre en section de fonctionnement avec une évolution de 3,01 % et une évolution de + 3,56 en section d'investissement. C'est légèrement à la hausse.

La redevance assainissement est prévue en augmentation de 3 % et l'abonnement annuel de 7,55 %, + 1,50 €, soit une recette attendue de 917 K€ contre 882 K€ en 2013.

L'autofinancement brut dégagé par les recettes de fonctionnement s'élève à 538 K€ en 2014, contre 548,5 K€ en 2013, soit une diminution de 1,94 %.

Des travaux sont prévus sur les réseaux pour 785,5 K€ ils sont liés aux travaux concernant l'eau potable les principales opérations sont le Cabellou, l'avenue Pierre Guéguin, la Zac des Sables-blancs et la rue de Suffren. Voilà donc les priorités qui ont été programmées concernant le budget de l'assainissement.

Pour terminer nous passons au port de plaisance. Le budget primitif 2014 est présenté en équilibre en section de fonctionnement à + 0,43 % et en section d'investissement à 20,69 %.

Les tarifs sont proposés avec une augmentation de 1 %.

L'autofinancement brut dégagé par les recettes de fonctionnement s'élève à 126 K€ contre 130 K€ au précédent budget, soit une diminution de - 3 %.

En ce qui concerne les dépenses réelles d'investissement prévues, elles s'élèvent à 349 K€ contre 289 K€ en 2013, soit une progression de + 20 %.

Cela comprend le remplacement du bateau de servitude, à savoir 66 K€ contre 40 K€ en 2013, et le remplacement de chaînes sur pontons pour 45 K€ contre 11 K€ en 2013.

C'est un remplacement régulier des chaînes de pontons.

Nous sommes arrivés au bout de la présentation de ce budget primitif. Vous m'excuserez si j'ai été un peu long, mais il fallait bien que je le présente. Maintenant, je suis toute ouïe pour recevoir vos remarques.

Il n'y a pas de remarque ? Nous allons peut-être pouvoir passer au vote.

Allez, Mme Dieterlé. On essaye d'être concis... Ah, je n'ai pas été trop concis ?

Mme Dieterlé :

Ce n'est pas sur la gestion que nous allons nous exprimer, parce que le moins que l'on puisse faire quand on est élu, c'est de gérer consciencieusement et convenablement l'argent qui ne vous appartient pas.

M le Maire :

Merci Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

C'est la moindre des choses que vous puissiez faire. Mais comme nous n'avons pas pu nous exprimer comme nous l'entendions lors du DOB, nous allons revenir sur quelques caractéristiques du budget primitif qui ne nous satisfont pas, comme vous n'avez pas voulu nous redonner la parole.

M le Maire :

Le DOB a duré 2 heures, Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

Ça ne fait rien, j'avais encore des choses à dire.

M le Maire :

Le DOB est beaucoup plus court au conseil communautaire.

Mme Dieterlé :

Ce n'est pas grave. Depuis 5 ans, vous avez constamment fait des économies sur l'organisation générale des services. Ce que vous appelez des arbitrages, mettant ainsi les agents et les services publics à la population en difficulté, c'est notre point de vue, voire en dépendance du caprice d'un élu, qui tout à coup oblige à des économies encore plus drastiques sur le fonctionnement pour contribuer à des réalisations contraintes et sans objet, coûteuses. Lesquelles réalisations, rappelons-le encore ne pourront fonctionner sans personnel. Ainsi, toutes les belles constructions dont vous avez tendance à vous enorgueillir pourraient-elles, nous ne l'espérons pas, dans les années qui viennent être des coquilles vides, inhumaines, destinées à satisfaire votre besoin d'image, mais nullement le service au public. Nous espérons que vous n'en aurez pas l'occasion. La réflexion que vous avez faite, M le Maire lors du dernier conseil, lorsque vous répondiez à la critique de mon voisin sur Concarneau qui s'endort, en dit long à ce sujet. Vous avez dit, M le Maire, quand je me promène dans Concarneau, je vois bien que la ville est vivante. La preuve, c'est qu'il y a des travaux partout. Ça peut paraître une boutade, mais laissez-moi vous dire à quel point cette réflexion nous a choquée, et combien elle est éloignée des préoccupations qui devraient être celles des élus du peuple. Nous en avons parlé d'ailleurs tout à l'heure lorsque nous parlions de la réforme des rythmes scolaires. Moi ça ne me choque pas d'affecter des sommes importantes aux enfants et à la jeunesse, c'est un choix. C'est un choix politique. En ce qui concerne les travaux, on se demande parfois si l'adjoint aux travaux n'est pas devenu le Maire de Concarneau. Parce que manifestement, les gros budgets comme par exemple ceux des rond-points inutiles de la rue de Trégunc, sont affectés prioritairement en fin de mandat sur ce genre d'opérations qui ne nous convient pas. En ce qui nous concerne, entre les habitants et le bâti il n'y a pas à choisir ses priorités encore plus lorsque les travaux en question concernent des espaces afférant à des opérations immobilières menées principalement par des grosses ou très grosses entreprises. De notre point de vue, c'est un détournement de budget que nous n'avons cessé d'énoncer et qui choque beaucoup de Concarnois. Et je vous assure que j'en entends sur ce sujet. En ce qui concerne le budget social, dont vous voulez vous faire un exemple, c'est vrai que nous l'avons voté continuellement parce qu'il eut été indécent, dans la situation actuelle, de ne pas faire le minimum syndical. Mais laissez-nous vous dire qu'il est dans notre sens, notoirement insuffisant, eu égard aux difficultés que rencontre la population. De plus, votre politique sociale n'est qu'une compensation maigre au dysfonctionnement d'un système libéral pour lequel vous ne formulez jamais aucune critique, sinon par des considérations politiciennes lorsque cela vous arrange. Je pense par exemple au portage des repas, aux aides facultatives. Si vous étiez quelqu'un de cette majorité qui se retrouvait régulièrement et ce n'est pas le cas, le mardi midi sur les aides facultatives, vous verriez que l'on est obligé, nous aussi, de faire des arbitrages qui sont extrêmement contraignants et pour lesquels nous sommes très embêtés. Je ferai les mêmes réflexions, mais je ne vais pas m'éterniser sur les aides aux associations, les budgets sportifs, culturels et éducatifs. Bon, vous refaites les écoles, tant mieux ! Ça tombe bien parce que c'est obligatoire en ce qui vous concerne. Et, pour, à notre sens, valoriser le bénévolat, le service à la jeunesse, sachant qu'en outre, ce secteur associatif et culturel, plus généralement appelé économie sociale et solidaire est générateur d'emplois, et ça on l'oublie parfois. C'est pour cela, même si ça n'est pas vos priorités, quoique vous en disiez, nous avons constaté par exemple la façon dont vous avez traité l'Auberge de jeunesse. Vous

continuez à contraindre les subventions aux associations, qui augmentent d'une somme absolument ridicule et qui ne compenseront pas toutes les diminutions que vous avez faites par le passé. Le fait que vous n'avez pas été capable de mettre en place un comité de pilotage comme nous l'avons demandé depuis 3 ans pour la future maison des associations, idem pour la Ferme du Moros. C'est une belle bâtisse, on ne sait pas comment elle va fonctionner. Bref, je pourrais multiplier les exemples mais je m'arrêterais là en vous disant que malgré les contraintes que vous invoquez concernant les diminutions des aides, l'endettement des années passées, etc... Ces discours récurrents que l'on entend depuis quelques années, vous arrivez à dégager des sommes conséquentes, 5,4 millions d'euros, ce n'est pas rien du tout, pour les réalisations du mandat. Et comme vous pouvez vous l'imaginer, ces réalisations ne nous conviennent pas parce qu'elles ne correspondent pas à des choix politiques fait dans l'intérêt du plus grand nombre, mais à une dilapidation du patrimoine municipal.

M le Maire :

Merci Mme Dieterlé. Qui veut s'exprimer ? Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Une question d'abord. En ce qui concerne votre présentation de tout à l'heure, est-ce qu'il faut tenir compte de ce que nous avons sur table ou de ce qui apparaissait sur votre écran ? Parce qu'il y a des choses qui n'apparaissaient pas sur votre écran et qui sont sur les documents que nous avons eus par voie postale.

M le Maire :

Je vous ai présenté un schéma de synthèse.

Mme Ziegler :

D'accord, ok.

M le Maire :

Maintenant, vous avez eu le rapport.

Mme Ziegler :

Ok, j'ai eu la réponse.

M le Maire :

C'est un document qui a repris tous les éléments de votre rapport...

Mme Ziegler :

Ah, non...

M le Maire :

...Et qui m'a été présenté par le service finances.

Mme Ziegler :

... Il en manquait.

M le Maire :

Évidemment, je n'ai pas tout repris. C'est une présentation synthétique.

Mme Ziegler :

Alors, que trouve-t-on dans ce budget 2014 ? Des études, beaucoup d'études contrairement à ce que vous avez dit, étude pour un terrain synthétique, étude

complémentaire sur le schéma des mobilités douces sur Concarneau, étude d'aménagement de la place du Général de Gaulle, étude d'aménagement de la plage de Cornouaille, étude complémentaire pour les Sables-blancs. Avant de réaliser toutes ces études, il nous semblerait important de vous demander un bilan des études en cours et notamment de 2 études. L'une sur les déplacements qui devaient transformer notre ville, je me souviens notamment qu'il était prévu une modification du sens de circulation entre l'avenue Alain Le Lay et le Quai Carnot, avec à l'entrée de la rue Jules Simon un rond-point, mais comme depuis j'ai vu qu'un magasin de marée s'était étendu, je pense que ce schéma-là a du plomb dans l'aile. Je voudrais aussi ce soir, et j'insiste, que vous nous fassiez part au moins d'un début de restitution sur l'étude de faisabilité du futur équipement culturel qui a été annoncé en commission culture le 21 novembre 2012, qui devait se poursuivre pendant une année. Il avait été aussi précisé, lors de cette commission, que les membres de la commission culture seraient associés. Comme je n'ai pas eu d'invitation, je ne sais pas si Dominique Dieterlé ou Marie Le Meur en ont eu. Je voudrais à ce jour, savoir où en est ce rapport qui devait être fait par la société Puzzle. J'attends des réponses.

M le Maire :

C'est tout Mme Ziegler ?

Mme Ziegler :

Non, j'attends des réponses à ces questions.

M le Maire :

Attendez, vous présentez vos doléances et je vous répondrais...

Mme Ziegler :

D'accord. Sans réponse de votre part, nous allons considérer qu'il n'y avait là que des effets d'annonce, et que des dépenses inutiles ont été faites.

Il y a aussi des chiffres inquiétants dans ce budget. Je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit Dominique Dieterlé, mais il me semble important au moins de relever ces quelques points. La participation du budget général au budget annexe du CAC est passée entre 2008 et 2014 de 404 974 € à 521 887 €, soit une augmentation de 28 %. Je vous conseille de téléphoner de toute urgence à votre camarade, ou plutôt votre compagnon KPMG, qui en 2008 dénonçait l'inflation de ce budget annexe qui venait d'être créé. Si je dis compagnon, c'est que c'est comme cela que l'on dit à l'UMP.

M le Maire :

KPMG est intervenu également à la communauté d'agglomération.

Mme Ziegler :

Oui, la personne qui est venue nous présenter cela...

M Besombes :

Elle a le droit de travailler comme tout le monde.

Mme Ziegler :

Autres chiffres surprenants, une prévision de 50 000 € pour la rémunération des missions menées par la société Ecofinances. Une mission dont nous n'avons aucun bilan. 13 000 € en raison d'un litige avec l'établissement d'aide par le travail à Kersalé, je rappelle qu'il s'agit-là de locaux mis à la disposition pour des personnes en situation de handicap. Il me semble quand on est dans ce genre de situation, l'urgence impose de faire les travaux et que l'on n'attend pas qu'il y ait un litige. Enfin, et de manière récurrente, 500 000 € en produits de cessions. Nous rappelons

ici une énième fois que nous ne sommes pas systématiquement contre la vente des bâtiments municipaux. Mais une fois de plus, il semble ici qu'il s'agisse d'un affichage budgétaire qui sert simplement à boucler un budget. Et nous relayons une nouvelle fois l'avis de la Chambre régionale des comptes qui vous avait mis en garde contre cette pratique. Enfin, des oublis. Oublis regrettables qui risquent de mettre en difficulté les acteurs économiques de notre ville. Une nouvelle fois, rien pour le port de Concarneau. Oubli inadmissible aussi, rien sur la réalisation de Kerandon. Je sais que lors du DOB vous avez dit que cela était trop tôt, que ça viendrait plus tard, qu'il fallait attendre les années futures, je tiens à dire quand même que dans ce budget, il y a un certain nombre de réalisations qui sont budgétées sur plusieurs années. Il me semble que là encore, Kerandon, est oublié. Rien non plus pour le club de gym. Je vous rappelle que si j'en crois la presse, cette association est en difficulté et que si rien n'est fait avant la rentrée prochaine, cette association mettra la clé sous la porte. Et enfin, des imprécisions, aucun chiffre sur les frais de fonctionnement liés à la gestion des nouveaux équipements culturels, Ferme du Moros et Maison des Associations. Imprécisions toujours, ou plutôt saupoudrage électoral, le budget développement durable où nous pouvons lire ceci. Vous parlez de relance du temps de sensibilisation grand public, je vais faire une proposition ce soir. Il y a des politiques qui sont parfois appliquées, on pense que c'est une bonne chose et on se rend compte que c'est un échec. Je parle bien évidemment des mardis de l'environnement. Il n'y a pas de honte à le dire, je pense que l'action publique mérite d'être réévaluée. Parfois on est précurseur et c'est trop tôt, il faut en tirer toutes les conséquences. Vous avez parlé tout à l'heure de contrainte budgétaire, effectivement il y a des contraintes budgétaires. C'est grâce à l'action publique et l'évaluation des actions du public que l'on peut faire des économies et retrouver des marges de financement. Voilà.

M le Maire :

Très bien, qui veut intervenir pour les élus de l'opposition ? Après nous répondrons si vous le voulez bien. Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Priorité aux dames, merci. Ça ne sera une surprise pour personne, nous allons voter contre ce budget primitif 2014, tout simplement parce que nous le jugeons irréaliste et électoraliste. Avec des inexactitudes, de nombreux effets d'annonces auxquels nous commençons à être sérieusement habitués. Certaines nous font rire d'ailleurs quand on les voit parce qu'il y en a certaines qui sont assez nouvelles et d'autres qui ne sont que des copier - coller d'une année sur l'autre. Et vous ne les mettez pas en œuvre. Un constat quand même, c'est que les investissements s'envolent par le biais de travaux déjà fortement annoncés à grand coup de « com ». Ils ont été annoncés en 2012, en 2013 et dont le financement interviendra surtout en 2014, 2015 et nous avons vu avec les AP/CP, 2016, 2017, 2018. ce n'est qu'un effet d'affichage. Quand on voit la partie investissements 2012, on était déjà à un peu plus de 6 millions, 9,4 millions en 2013, 9,1 millions en 2014, 3,5 millions en 2015 si je ne m'abuse, ça me paraît totalement surréaliste. Pourquoi est-ce qu'il nous paraît irréalisable, déjà, le but unique tout le monde l'aura compris, c'est de convaincre quelques électeurs de votre soi-disant dynamisme. Je parlerai plutôt d'agitation médiatique parce que l'on sait bien que la dynamique réelle d'un budget se constate surtout au moment du compte administratif, et non au moment de l'adoption comme ce soir du budget primitif. Nous n'aurons pas le compte administratif 2013 dans les mois qui viennent. Mais par contre pour 2012, et ça avait été souligné à l'époque, le taux de réalisation était quand même plutôt faible par rapport à ce que vous aviez annoncé. Donc en gros, c'est une alléchante affiche électorale. Je rajouterai aussi qu'on peut se demander comment vous allez financer autant de projets et tous ceux que vous annoncez depuis des semaines passées avec une épargne nette qui se dégrade et qui

va continuer à se dégrader en 2014 du moins en 2013, je suppose puisque nous n'avons que le chiffre de 2012. Il y a donc quelque chose qui ne va pas. Et comme on vous le dit chaque année, ce budget n'est absolument pas sincère. Voilà.

M le Maire :

Je vais vous répondre rassurez-vous. Qui veut intervenir ? M Carduner.

M Carduner :

Merci.

M le Maire :

Christian après peut-être.

M Carduner :

Je vais être très bref et pragmatique. J'aurai voulu avoir connaissance de la raison de l'explosion des frais d'actes et de contentieux, + 118 %. Et aussi ...*brouhaha*...

S'il vous plaît, je ne vous interromps jamais, M Debuysse, même pour essayer de me montrer moqueur, et ironique. Je vous demande simplement la pareille. En plus c'est Noël, faites moi ce cadeau !

M le Maire :

Vous voulez bien poursuivre M Carduner ?

M Carduner :

Mais certainement, M le Maire. Je voulais aussi avoir une petite explication sur le coût de l'étude sur le terrain synthétique. Je vous remercie.

M le Maire :

Très bien M Colimard.

M Colimard :

J'exprimerai une réflexion d'ordre global. Pour ce nouveau et dernier budget de mandature, qui garde l'empreinte des précédents auxquels nous n'avons pas souscrit, est-il besoin de le rappeler. 6 ans durant, 6 ans d'exercice, en résultat, entre autres, une régulière hémorragie de population jeune, aujourd'hui une nouvelle fois, on nous demande d'opter pour des options qui renferment les actions utiles aux gens dans un dispositif devant subir l'austérité, appelons les choses par leur nom. Alors que dans le même élan, ça vient d'être rappelé, des opérations dites de prestige demeureront des priorités. Pourquoi voulez-vous que nous soyons sensibles à ces choix, alors qu'ils n'ont aucune vertu d'amortisseur de contexte de crise, au contraire, y compris lorsque ce carcan austéritaire pour les humbles émane des gouvernances supérieures et que les étrennes de la hausse de la TVA se profilent et que c'est encore aux gens de peu qu'il est imposé d'être en la matière les premiers contributeurs. Cette voie est selon nous une impasse de laquelle nous entendons faire que les Concarnois se sortent. C'est tout ce que j'en dirais parce que ainsi, tout est à mon sens dit.

M le Maire :

Merci M Colimard. Je vais maintenant passer la parole aux élus qui sont adjoints délégués responsables dans chaque délégation et qui peuvent certainement intervenir sur les observations qui ont été faites.

Qui veut intervenir en premier ?

Mme Le Thellec.

Mme Le Thellec :

J'interviens parce que j'ai effectivement entendu par rapport à l'engagement de

l'équipe au niveau du social, des propos qui m'étonnent un peu mais qui ne m'étonnent pas non plus parce que je pense que Dominique s'attendait certainement à un investissement supérieur en terme de financement de la part de l'équipe en place. Je pense qu'il y a déjà eu une première démarche de faite, la subvention CCAS a été augmentée par rapport à ce qu'elle était par le passé. Néanmoins, je pense qu'il faut encore faire plus. Mais ce n'est pas faire plus pour dire plus parce que c'est du social, mais plus parce qu'effectivement il y a des réels besoins actuellement sur la ville et même au-delà de la ville. Je suis aussi septique sur certains choix au niveau des investissements sur le budget 2014. Ce sont des choix en tout cas qui m'interrogent entre autres je citerai l'investissement du boulodrome qui est d'un montant de 200 000 €, alors que la participation de la ville pour l'épicerie sociale est à hauteur de 175 000 €. Ce choix-là m'interroge au regard des situations que je constate, des besoins et des difficultés de certains Concarnois. Voilà.

M le Maire :

Très bien...

Mme Le Thellec :

Je n'ai pas terminé ! D'autre part, sur le pôle tennis, je ne me suis pas exprimée dans la presse, je ne me suis pas exprimée au sein du conseil. Néanmoins, je pense qu'il y aurait pu y avoir une réflexion avec la communauté d'agglomération pour pouvoir, peut-être, partager cette charge. Nous avons bien fait une démarche au niveau de la piscine. La piscine est communautaire. Je crois qu'à Trégunc, il y a actuellement des tennis, il y a un équipement. On aurait pu aussi réfléchir à porter ce projet au niveau de l'agglomération, de façon à faire porter la charge financière de ce projet qui a un coût, au niveau du budget de l'agglomération. C'est une réflexion que j'ai aujourd'hui, une idée que je lance, parce que peut-être qu'elle pourrait porter ses fruits dans l'avenir. On peut toujours aussi revoir parfois des décisions qui ne sont pas forcément consensuelles, en tout cas qui ne correspondent pas à l'avis du plus grand nombre. Je ne sais pas, mais en tout cas je m'interroge. Je voulais évoquer ces 2 aspects du budget 2014, parce que je pense qu'il y a des choix au niveau des investissements, les investissements ça représente effectivement un montant très important, ce sont des investissements qui vont impacter les saisons à venir, et qui m'interrogent.

M le Maire :

Très bien, merci Mme Le Thellec. Mme Depoid.

Mme Depoid :

Je vais être très courte. À une question courte, une réponse courte pour M Carduner. Effectivement, je regrette, comme vous, que nous ayons des frais de contentieux. Dans mon service, malheureusement, je suis responsable de 3 frais de contentieux. Je vais vous donner ces 3 frais-là. J'ai eu une commerçante sur le marché qui nous a traîné devant le Tribunal, parce qu'elle voulait un emplacement de titulaire, vous savez Mme Le Meur, de qui je parle. Elle ne pouvait pas avoir cette place de titulaire sans suivre les règles. Comme elle ne voulait pas suivre les règles, elle nous a traîné devant le Tribunal. Malheureusement, nous sommes toujours devant le Tribunal, alors qu'elle a eu sa place de titulaire d'une manière normale en suivant la règle, mais elle n'a jamais enlevé son dépôt de plainte. Vous savez bien de qui je parle, elle vendait des rosiers. Nous avons eu un 2^e problème avec un déballage intempestif en Ville-Close, ce sont eux qui nous ont traînés devant le Tribunal, ils n'étaient pas dans les clous. Qu'est-ce qu'on fait, on laisse faire n'importe quoi ? Bien entendu, ce n'était pas possible. Et nous avons un autre contentieux dans notre service avec un marchand de tapis qui n'était pas non plus dans les clous pour son déballage intempestif, et là, nous avons bien été obligés de lui demander, par voie du Tribunal, de ne pas faire n'importe quoi, parce que nous avons des plaintes au niveau de la

ville. Ce sont 3 petits exemples, je m'arrête là, je pense que dans les services nous avons probablement beaucoup de gens qui ont pris l'habitude maintenant, de prendre la direction du Tribunal, un petit peu trop facilement.

M le Maire :

Merci Mme Depoid. M Quillivic.

M Quillivic :

Merci M le Maire. Je me contenterai pour l'instant des réponses aux questions sportives. En ce qui concerne M Carduner, par rapport à l'étude pour le terrain synthétique, cette étude inclura une rencontre avec des associations de football pour répondre au mieux aux besoins et à leurs attentes. Elle devra proposer plusieurs scénarios en ce qui concerne notamment la localisation des futurs terrains et le type de terrains. Si le terrain synthétique est à même de répondre aux attentes ou s'il faut plutôt chercher le terrain synthétique et le terrain en herbe. Ce que nous demandons à cette étude, c'est de faire un point sur les scénarios proposés et les types de terrains. Les attentes sont différentes en fonction des clubs sportifs, et nous essayons de répondre au mieux. Il y aura également un sondage du fond de forme du terrain stabilisé des Sables-blancs, parce qu'après la première rencontre que nous avons eue avec les clubs, cette problématique du stabilisé des Sables-blancs posait question.

En ce qui concerne le club de gymnastique, nous avons clairement pris à bras le corps ce dossier dès le départ. C'est pour cela que nous nous sommes orientés vers un scénario qui permettait à la fois à la piscine de Concarneau d'être modernisée, de permettre de répondre à la problématique de sous capacité en terrain couvert de tennis en le mettant à Kerambreton, et de répondre à cette difficulté qu'avait le club de gymnastique d'avoir une installation extrêmement vétuste, la dernière salle privée qui appartienne à une association. Nous avons pris ce dossier à bras le corps en proposant en contrepartie du don de la salle de gymnastique, le relogement sur site actuel du tennis du Porzou. Nous avons préparé ce projet avec le club dans les détails, à la fois en ce qui concerne l'isolation, tout ce qui est chauffage et tout ce qui est matériel, les besoins du club à l'intérieur. Nous l'avons vraiment préparé en concertation, et c'est vrai que nous subissons, actuellement ensemble, c'est-à-dire le tennis, la gymnastique et la municipalité, ce recours concernant le projet. Nous sommes bien évidemment en train de rechercher actuellement, toutes les solutions possibles en ce qui concerne le relogement du club. Tous les scénarios sont envisagés, ils sont actuellement passés au crible par les services. Nos services contactent également toutes les mairies aux alentours pour savoir quelles sont les éventuelles possibilités. Nous sommes vraiment pleinement engagés dans la question du relogement. En ce qui concerne les demandes de Nicole Le Thellec, je l'invite à venir en réunion de municipalité, c'est toutes les 2 semaines, le lundi. Pour le pôle tennis, en ce qui concerne le portage de la charge par la communauté d'agglomération, je lui rappellerai que dans le projet initial, CCA s'est engagée à verser un fonds de concours par le biais de la suppression des terrains de tennis. CCA est bien évidemment engagée là-dedans. Mais cela je l'avais déjà indiqué à plusieurs réunions précédemment. Voilà.

M le Maire :

Merci M Quillivic. Mme Lemonnier.

Mme Lemonnier :

A propos d'Ecofinances Mme Ziegler, la mission sur les ressources humaines a permis de faire une régularisation sur les indemnités journalières pour un montant de 2 957,50 €. La mission taxe foncière, la ville ne paye plus depuis 2011, ce qu'elle payait à tort jusque-là, c'est-à-dire 89 815 €. La mission revenus domaniaux, en 2011, la ville a récupéré, suite aux régularisations et ça se poursuit dans le temps, 9 223 €.

En ce qui concerne la mission logements vacants, pour 2012 la ville récupère 84 532 € et pour 2013, 117 185 €. Ce qui fait un total de 201 717 €. La ville récupère donc cette somme tous les ans et sur toutes les années à venir. Cela se poursuit et est réactualisé tous les ans par l'État. Nous avons aussi la mission sur les taxes foncières des exonérations permanentes en 2013. Depuis 2013 et pour les années à venir, la ville ne paye plus à tort 8 322 €. Le travail d'Ecofinances continue en 2013, ce qui fait que nous avons provisionné 50 000 € pour cette action.

M le Maire :

C'est tout, Mme Lemonnier ? Très bien. Qui veut intervenir ? M Besombes.

M Besombes :

La précision qui a été demandée concernant les études sur le déplacement, cela fait 4 ans que chaque fois, les travaux qui sont réalisés sont conformes au plan global de déplacement. Ensuite, concernant l'étude de déplacement sur l'hyper-centre, et la problématique pôle multimodal, l'étude est lancée et vous allez recevoir une invitation au comité de pilotage, car la volonté de la municipalité est de vous associer comme nous l'avons fait lors du PGD pour la problématique du déplacement. Oui, vous étiez associée au PGD. Vous étiez membre du comité de pilotage, et vous aviez fait le choix de ne pas être présente.

Mme Ziegler :

Non, non, non !

M Besombes :

Si, si ! Bien sûr.

M le Maire :

Stop, stop !

Mme Ziegler :

Non, non, non, je ne veux pas laisser passer cela.

M le Maire :

Mme Ziegler, on vous a laissé parler, s'il vous plaît.

M Besombes :

J'ai les comptes-rendus à votre disposition.

Mme Ziegler :

Micro non branché, inaudible....

M le Maire :

S'il vous plaît, Mme Ziegler.

M Besombes :

Ça va, un minimum de respect. Tenez vos nerfs, s'il vous plaît.

Mme Ziegler :

Oh, là là...

M Besombes :

Donc, aussi pour répondre à Mme Le Meur, vous dites que ce n'est que de l'affichage, et cela fait 4 ans que vous nous dites que ce n'est que de l'affichage. Chacun a pu voir la Ferme du Moros qui a été entièrement renouvelée, le pôle nautique qui a été

entièrement réhabilité, Tiliz, la Maison-Blanche avec l'accès nord de Concarneau, la rue de Trégunc, les Sables-Blancs etc... Il s'agit bien ici de travaux qui ont été réalisés, financés, ce n'est pas que de l'affichage. Il serait bien peut-être de renouveler votre discours que vous aussi vous avez tendance à répéter chaque année...

Brouhaha....

M le Maire :

M Carduner, on vous a laissé parler tout à l'heure. Vous êtes intervenu.

M Besombes :

Vous avez qualifié le budget primitif d'irréaliste et d'électoraliste, de votre part, votre propos, je l'ai vraiment trouvé absent de crédibilité et aussi électoraliste, j'en conviens. Merci.

M le Maire :

Très bien M Besombes. Qui veut intervenir ? M Calvarin.

M Calvarin :

Pour compléter ce qu'a dit François, au niveau de cet aménagement, vous pouvez noter déjà dans vos tablettes la réunion du comité technique du projet entrée Est, c'est bien de cela que nous parlons. Elle aura lieu le 23 janvier à 10h00. Chacun des groupes sera invité à avoir un ou deux représentants. Vous êtes conviés à participer à cette réunion. C'est le jeudi 23 janvier de 10h00 à midi. Vous voyez, il n'y a rien de secret.

Brouhaha....

M Calvarin :

Elle a été décalée ?

M Besombes :

C'est le 30 janvier, le comité de pilotage.

M Calvarin :

J'avais encore l'ancienne version, excusez-moi.

Mme Le Meur Gaël :

J'ai un courrier pour le 30 janvier.

M Calvarin :

J'avais la première date qui avait été saisie, donc vous aviez bien été invitée. C'est la première chose. Cette étude, comme l'a précisé François Besombes, est une étude préliminaire bien sûr indispensable, parce que vous savez que la communauté d'agglomération a récupéré le transport en commun. Elle aura l'obligation de lancer un PDU, c'est-à-dire un plan de déplacement urbain. Cela fait partie de ses compétences et de ses obligations dès que l'on passe en agglomération. Avant de se voir imposer par la communauté d'agglomération une réflexion uniquement sur le transport en commun, nous avons voulu au niveau de la ville, voir ce qu'il était possible de faire sur la dernière entrée qui n'est pas traitée, à savoir l'entrée Est qui vient de la RD783. Afin de voir comment faciliter le déplacement doux, que ce soit les vélos, les transports en commun et les véhicules. À savoir si on viendra du rond-point du Moros ou si on va descendre la rue Jules Simon. Il y a un tas de questions qui se posent avec le sens de circulation, Avenue Alain Le Lay et Quai Carnot. Ces

différents éléments-là posent questions, y compris Avenue Pierre Guéguin, au service voirie. Parce que lorsque nous avons des arrêts de bus à faire, lorsque l'on a des modifications de trottoirs à faire, on est amené à faire des aménagements qui ne seront pas pérennes dans le temps si on a pas un plan d'ensemble. Il est indispensable d'avoir un plan d'ensemble entre le centre-ville et les accès à la RD 783 pour pouvoir prioriser ensuite les modifications, rénovations, adaptations de voiries et avoir un plan de cohérence, plutôt que d'avoir à travailler par petits tronçons. C'est pourquoi cette étude est très importante. Elle suit bien sûr l'étude du PGD que M Besombes avait lancée à cette époque-là. Ça fait partie de la cohérence. On a parlé ici à plusieurs reprises du schéma de déplacement vélo, ça en fait partie. Parce qu'effectivement, le schéma vélo ne peut se faire par tronçons et se fait sur un axe assez important. Et là ce sera le cas. Après, je ne reviens pas sur les éléments, vous avez parlé tout à l'heure de développement durable, c'est vrai que le développement durable est très important. Si nous regardons les bâtiments qui ont été faits, et dont nous avons énoncé tout à l'heure la liste, tous ces bâtiments-là seront des bâtiments qui auront des consommations énergétiques qui sont de l'ordre de 5 à 6 fois inférieures à ce qu'il y avait avant. Nous sommes bien aussi dans un souci de développement durable au-delà de la communication des mardis de l'environnement. Nous étions sur ces critères, le plan vélo du service environnemental a suffisamment travaillé là-dessus. Nous avons quand même drôlement avancé sur les pistes cyclables. On ne peut pas dire qu'au niveau du développement durable, que les mardis de l'environnement soient restés uniquement un effet d'annonce. Ce n'est pas sérieux. Il y a la voie verte et la piste qui rejoint le Dorlett qui montrent bien que l'on veut favoriser le vélo et la marche à pieds. C'est aussi là une contre-vérité. C'est vrai que quand on parle d'agitation médiatique, je pense qu'on n'a pas forcément de leçons, non plus, à avoir de Mme Le Meur sur ce thème-là. Je pense que pendant un an et demi, elle nous a habitué à ce genre de propos que pour notre part, nous avons toujours laissé de côté.

M le Maire :

Très bien. M Debuyser et après je prendrais la parole si vous le voulez bien.

M Debuyser :

Oui, juste pour répondre sur les frais d'acte et de contentieux qui ont augmenté de 118 %. Je ne vous ai pas coupé la parole tout à l'heure, je m'exprimais. Les frais de contentieux ont fortement augmenté, c'est vrai. Vous savez pourquoi. Il y a de plus en plus de contentieux dans tous les services, que ce soit les ressources humaines, le commerce et surtout l'urbanisme. Les frais d'acte, aussi, ont augmenté. Mais surtout, nous avons été obligés de faire un appel à candidature pour désigner la mission d'assistance juridique qui est passée de 2 000 et quelques euros, presque 3 000 euros par mois à 8 300 euros. C'est une bonne augmentation aussi. Augmentation qui aurait pu être beaucoup plus importante si on n'avait pas un petit remboursement d'assurances sur les frais de contentieux que l'on engage auprès de nos avocats.

M le Maire :

Très bien. Il n'y a pas d'autres intervenants ? Je vais répondre à un certain nombre de questions diverses. Tout d'abord à Mme Dieterlé concernant les services publics. Dans les années futures, compte tenu des contraintes exigées aujourd'hui, peut-être pas toutes, mais contraintes quand même. On devra malheureusement faire très attention certes, mais on devra aussi prendre des décisions importantes concernant les services publics en tant que tels. Et quand on parle de services publics, il y a 2 éléments à prendre en considération. Ce sont les services à la population et la gestion proprement dite des services. Évidemment que la priorité est le service à la population, c'est essentiel. Et quand vous parliez de personnel, quand il s'agit du personnel concernant les ATSEM, concernant les écoles, concernant les crèches là,

évidemment nous sommes dans le service public à la population. Et là, nous devons être efficaces. On doit répondre à notre philosophie et à la stratégie d'intervention. En ce qui concerne les travaux d'investissement, c'est sûr qu'ils ne sont pas partagés Mme Dieterlé, on ne s'attendait pas que vous donniez des éléments favorables sur les investissements que nous avons faits dans le cadre de nos projets de mandature. Sachez qu'à une autre époque, Mendès France a dit « Choisir, c'est gouverner ». Et bien oui, on gouverne et on choisit.

Brouhaha...

Ça a été repris au Congrès des Maires par Jean-Marc Ayrault entre autres. C'est Jean-Marc Ayrault qui l'a...

Mme Le Meur Gaël :

C'est « Gouverner, c'est choisir »...

M le Maire :

Oui, « Gouverner c'est choisir », mais c'est Jean-Marc Ayrault qui l'a prononcé au Congrès des Maires. Ça veut dire que quelque part, je comprends que vous ne compreniez pas du tout ce que nous mettons en place, et que nous avons mis en place depuis près de 6 ans mais certes, ce sont des projets qui nous semblent dans l'intérêt général d'abord, et qui vont dans le bon sens. Maintenant, on comprend très bien que ce ne soit pas partagé. En ce qui concerne le social, il faut savoir que nous avons doublé la subvention au CCAS depuis 2007-2008. Aujourd'hui on ne peut quand même pas nous taxer d'intervenir d'une façon minorée sur le CCAS. Mme Ziegler est intervenue sur les études. Avant toute chose il faut faire des études. Il est évident qu'il faut faire des études. Il vous semble qu'il y a en beaucoup trop, en ce qui me concerne, je dis non.

Ensuite, vous parlez de Puzzle, étude de faisabilité, d'opportunité, 1^{ère} étape, le diagnostic, c'est-à-dire les différents équipements culturels que sont la médiathèque, l'école de musique, une salle de spectacles, palais des congrès. Quels sont les lieux, les sites ? Où est la concurrence ? En ce qui concerne le palais des congrès, quels sont les sites proches ? Ensuite, concernant la médiathèque, quelle jauge ? Concernant l'école de musique, idem. Puzzle a donné quelques éléments mais aujourd'hui, ils ne sont pas validés et authentifiés par les élus. En considérant que dans le cadre des différents sites qui pourraient recevoir l'ensemble de ces équipements, est-ce que c'est un site commun, est-ce que ce sont des sites différents ? Nous avons parlé, dans l'étude du port, puisque vous parliez de l'étude du port, d'une partie de la criée. Là encore, il faut voir les volumes qui sont disponibles à la criée, par rapport aux équipements qui devront être mis en place. Aujourd'hui on en est là, et dans un rapprochement entre l'architecte des bâtiments de France, entre les responsables techniques de la CCI, avec Puzzle pour justement essayer de voir ensemble comment on pourrait coordonner tous ces équipements dans des lieux suffisants au niveau des volumes. Voilà où nous en sommes actuellement. C'est une étude qui est loin d'être achevée et qui présente quelques difficultés dans son application. Avant d'avancer sur la projection de ce dossier, il faut que l'on ait des certitudes surtout sur les volumes par rapport à la criée. Voilà où on en est aujourd'hui. En ce qui concerne le port, vous parliez du culturel mais on ne va pas revenir sur le port. Nous avons donné un engagement de principe concernant le port, puisqu'on considère que la ville est concernée. Mais dans quel domaine, compte tenu qu'il y a le domaine économique ? Quel abondement économique ? Ensuite, sur l'avant-port, le déroctage, sur l'arrière-port, quelle est notre participation pour les pontons ? Ensuite dans différents domaines sur la zone de carénage petite pêche plaisance, qui fait partie de ce schéma d'aménagement. Ce sont autant d'éléments aujourd'hui dont nous n'avons pas véritablement une orientation d'engagement et surtout financière. Nous voulons

préparer notre plan pluriannuel d'investissement 2014-2020. Le Président de la communauté d'agglomération vous a répondu la même chose la semaine dernière, il faut absolument que nous ayons un regard précis sur les engagements des uns et des autres sur les différents programmes à mettre en place. Et là, il faut absolument que nous nous retrouvions, j'ai encore envoyé un courrier à Jean-François Garrec ces jours-ci, ainsi qu'au conseil général, pour leur demander que l'on revienne autour de la table et véritablement que l'on engage une réflexion sur la programmation, le mode de gestion, sur le calendrier. Parce que si chacun reste dans son coin ce n'est pas possible. Voilà où nous en sommes sur ce dossier. Mais sachez que notre engagement concernant le port en général que ce soit sur le plan économique environnemental ou sur le plan logistique, la ville de Concarneau sera véritablement partie prenante et partenaire, engagée. Mais aujourd'hui, nous sommes incapables de donner des éléments chiffrés. En ce qui concerne Kerandon, vous avez pu remarquer, dans l'AP/CP (autorisation de programme, crédits de paiement), que Kerandon a été cité lors de la commission finances. Évidemment que nous avons signé avec Habitat 29, CCA, le Conseil général, un engagement par une convention qui dans un premier temps donnait une estimation globale et la nature des différentes interventions sur Kerandon avec la participation des uns et des autres. Notre enveloppe est d'1,6 million. C'est une première convention et dans le premier semestre 2014, une deuxième convention devrait être élaborée pour mettre en place le positionnement et le calendrier des différentes interventions. Pour l'instant, dans notre plan pluriannuel d'investissement, il faudra aussi l'intégrer. Et si c'est en 2014, on fera une régularisation au BS pour valider les crédits. Mais pour l'instant, on n'a pas suffisamment d'éléments précis sur notre calendrier de programme de participation. Voilà ce qui est prévu. Et avec habitat 29, il est convenu que nous devons nous revoir. D'ailleurs, la convention reprend « *les versements seront effectués sur présentation de l'état des dépenses acquittées selon l'échéancier financier prévisionnel qui sera mis au point dans le cadre de la convention parallèle à intervenir entre la ville et Habitat 29* ». C'est le premier semestre 2014. Mais en tout état de cause, ce programme AP/CP, même s'il n'était pas prévu que Kerandon soit dedans, il est bien évident que la ville participera à la réhabilitation de Kerandon. En ce qui concerne la gymnastique, vous avez pu comprendre que c'était un jeu de chaises musicales. Mais peut-être que M Lahuec a la solution, concernant la gymnastique. Est-ce que vous avez une réponse à nous apporter sur la gymnastique ?

Brouhaha...

Je pose une question, tout simplement, il n'y a pas de réponse ? Très bien. Ensuite, évidemment que le Maire a fait l'objet d'une critique concernant la construction du budget. Je ne m'attendais pas à mieux. Mais la critique est tellement facile. Mais, pour construire un budget par rapport à certains paramètres, c'est autre chose. Quand il faut tenir compte de la fiscalité des ménages, quand il faut tenir compte du désendettement, je vais vous le dire quand même, 11 millions d'emprunts pour la période 2007-2008, pour un endettement de 38-39 millions d'euros, il faut quand même le rappeler. Sachez qu'en 2007, vous aviez une épargne nette négative de 108 000 euros. Aujourd'hui, nous dégageons dans notre budget de fonctionnement, un autofinancement de 1 750 000 euros. Vous voyez le travail que nous avons pu faire pendant ce mandat. Aujourd'hui, en terme de stock de dette, en fin 2013, nous sommes à 31 millions d'euros de dettes. Certes, nous sommes en fin de concrétisation de nos réalisations de mandature et vous avez pu voir quand même, que même si on a entendu assez régulièrement que nous n'avons rien fait pendant ce mandat, on peut voir les travaux mais aussi les équipements que nous avons mis en place. On ne peut pas dire et les Concarnois ne pourront pas le dire, j'espère, que nous n'avons rien fait pendant cette période.

Pour 2014, là encore nous devrions avoir une consolidation de stock de dettes à peu

près entre 33 et 34 millions d'euros, ce qui, par les temps qui courent compte tenu que nous n'avons pas augmenté les impôts depuis 2009, que nous avons été très rigoureux sur le budget de fonctionnement, même si ce n'est pas parfait. Mais je pense que nous pouvons toujours faire mieux. Néanmoins, je peux constater que là encore il faut féliciter les services et les élus qui ont travaillé ensemble, dans l'intérêt général. Voilà sur ce budget d'une manière générale. Maintenant, on peut en parler toute la nuit, mais il arrive un moment où il faut...

Brouhaha...

M le Maire :

Moi aussi je vous ai écouté. Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

Ce sont juste que 3 ou 4 mots. À propos du tennis, nous avons voté contre, on trouvait que c'était un sujet trop coûteux, on pouvait par exemple construire une salle de gymnastique au lieu de construire un tennis aussi cher que celui-là. On a bien entendu que la société Puzzle avait des difficultés et que finalement le truc n'était pas très au point. Seulement, ce n'est pas la peine de payer des études si vous n'êtes même pas capables de donner les résultats de ces études, qu'ils soient favorables ou non à ce que vous cherchiez. C'est même malhonnête de ne pas nous donner les résultats, alors que c'était promis. Le service public et le service au public, nous avons bien compris la nuance que vous faites, et nous, ça nous inquiète un peu. Quand vous avez parlé aussi de refaire des études sur les budgets supplémentaires, ce que nous craignons, c'est qu'à un moment donné, vous soyez tentés de privatiser certains domaines en disant que le public de toute façon sera toujours servi mais que ce ne sera plus la ville qui s'en occupe. En ce qui concerne le social, je répond à Nicole, effectivement j'ai voté les budgets parce que j'estimais que c'était à minima. Mais je trouve qu'un budget social, il ne doit pas être construit sous l'idée que oui on a mis beaucoup d'argent, on a doublé le budget. Si les besoins ont triplé, ils ont triplé. La question d'un budget social, c'est qu'il doit répondre à un besoin de la population et non pas à une logique comptable. Cela veut dire qu'il faut prendre ailleurs pour donner là où c'est nécessaire. Enfin, sur les études, on sait très bien ce que ça vaut, j'en ai souvent parlé ici. Les études, c'est une manière souvent pour l' élu de se dédouaner. En disant, non ce n'est pas nous qui avons décidé, c'est le cabinet, alors que l'on sait très bien que l'étude est quand même téléguidée politiquement. Par exemple, M Besombes, avant-hier nous étions en commission des transports et c'était la même chose pour le plan global de déplacement. Chaque fois que vis à vis d'un cabinet d'études je me permets d'évoquer la possibilité d'intervenir sur la gratuité des transports parce que c'est une option qui a été prise quelque part en France dans plusieurs endroits, c'est la 2^e fois que je me fais répondre de toute façon ça ne marche pas. Ça ne marche pas, ça veut dire quoi ? Ce n'est pas la vocation d'un cabinet d'études de me répondre sur un choix politique. Et ça à chaque fois ça me scandalise. Du coup, on se demande toujours légitimement, comment l'argent qui est donné au cabinet d'études, de quelle façon leurs décisions sont orientées. C'est tout ce que j'avais à dire.

M le Maire :

Tout d'abord, je vais vous répondre. Je ne suis pas un malhonnête, contrairement à ce que vous avez dit. Ensuite, en ce qui concerne les études, il est bien évident que ce sont les élus qui décident. Le cabinet d'études intervient d'une manière technique. Mais en aucun cas, ce n'est certainement pas au cabinet d'études de nous orienter. En plus, quand il s'agit d'orientations, les cabinets d'études présentent en général plusieurs scénarii. Et il nous appartient de prendre des décisions par rapport aux propositions qui en sont faites. Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Simplement pour m'excuser de m'être énervée tout à l'heure, mais j'ai horreur de l'injustice. C'est au moins la 2^e fois que Nicole Le Thellec se fait tacler par un de vos adjoints, pour une non participation à des commissions, de la même façon que je l'ai été tout à l'heure. Or, je dois dire ici que je suis membre de la commission culture, j'y assiste systématiquement quasiment. La commission tourisme-commerce, même chose. La commission sport, c'est de la même façon. Il m'est arrivé parfois, pour des raisons professionnelles ou autres de ne pas assister à des réunions, j'en assure la responsabilité, et c'est vrai. Mais je trouve que c'est ahurissant d'entendre ce que j'ai entendu. Et par contre, et je le répète ici, je trouve tout à fait, et je pèse mes mots, inqualifiable que le 1^{er} adjoint de la ville de Concarneau, ne soit jamais présent au conseil de développement de Quimper Cornouaille et Développement, ou alors on démissionne de sa fonction.

M Besombes :

Je suis d'accord avec vous.

Mme Ziegler :

C'est dans cette structure-là que les décisions les plus importantes pour la Cornouaille sont prises. J'ai le sentiment que depuis 3 ans que j'y assiste, la ville de Concarneau passe à côté de plein de....

M le Maire :

Mme Ziegler, stop.

Mme Ziegler :

Concernant la salle de gymnastique, jamais cela n'a été évoqué en commission sports, il n'y a pas eu le début d'un commencement de budget, qu'il soit primitif ou sportif. On sait pourtant que cette association est en grande difficulté et que la salle de l'Hermine, pour ne pas la citer, est dans un état désastreux. Donc, voilà !

M le Maire :

Mme Ziegler, concernant les commissions et les réunions, elles sont nombreuses, elles sont fréquentes que ce soit à la commune ou à la communauté d'agglomération. Est-ce que vous savez aussi que dans nos élus adjoints entre autres, il y a des gens qui travaillent, qui sont actifs. Vous le savez cela ? Ce sont des gens aussi qui travaillent dans la journée. Et quand vous avez des réunions le lundi matin et que les gens travaillent, comment font-ils ?

Brouhaha....

M le Maire :

Et bien oui.

M Besombes :

Je donne mon pouvoir à chaque fois. Vous dites que ça fait 3 ans. Écoutez, il y a 2 ans j'ai mené le DAC et j'étais présent à toutes les réunions. Simplement, ils ont choisi de mettre leur réunion le lundi matin ou le lundi après-midi. Professionnellement, je ne peux pas, donc je donne pouvoir et quelqu'un me représente au sein de CCA.

M le Maire :

C'est pareil pour d'autres réunions qui ne sont pas pilotées par nous. Quand il y a des réunions qui sont pilotées de l'extérieur par d'autres organismes, et bien il y a des élus qui travaillent. C'est le cas de Xavier Calvarin et bien d'autres, Nicole Le Thellec

entre autres, pour des réunions dans la journée. Il y a des gens qui ont des impératifs de travail. Ne nous faites pas ce procès d'intention. Bruno Quillivic et après nous voterons.

M Quillivic :

Là, c'est un peu trop fort. Vous dites que pour la gymnastique nous n'avons mis aucun budget. Vous demandiez tout à l'heure un budget sincère. Aujourd'hui, nous n'avons aucune idée précise du budget qu'il va falloir mettre pour le relogement de la salle de gymnastique, puisque la question est en discussion. C'est exactement la réponse que je vous ai faite tout à l'heure. Je ne peux rien vous dire d'autre, je ne peux pas l'inventer, parce que si on a un accord avec une commune, peut-être que cet accord se fera à titre gracieux ou peut-être que cet accord se fera à titre payant. Mais je ne vais pas le mettre dans le budget, alors que je ne sais même pas le prix que ce sera. Pour Mme Dieterlé, pour répondre encore une fois à cette problématique, vous trouvez que construire une salle de gymnastique ça aurait coûté moins cher que construire le pôle tennis. Un équipement tel qu'une salle de gymnastique sur le coût du projet, c'était 2 millions d'euros.

Brouhaha...

M Quillivic :

Est-ce que vous pouvez m'écouter, ne serait-ce qu'un petit peu de respect. Le coût d'une salle de gymnastique, c'était 2 millions d'euros. Avec subventions, cela pouvait être réduit à 1 500 000 si on la faisait à proximité des collèges et lycées. Pour le même montant, on arrive à faire un projet tennis, un projet gymnastique et en plus on résout la question de la piscine. Je veux bien que vous présentiez cela, mais j'ai une autre conception mais quand on a un projet qui permet de résoudre la situation pour 3 projets et un autre qui est au même prix mais qui n'en résout qu'un, je préfère répondre à celui des 3.

M le Maire :

Bien, si vous voulez bien, nous allons voter ce budget primitif. Nous allons voter budget par budget.

Je crois que c'est comme cela que ça doit se faire. Je vais vous lire le petit rapport qui est la présentation de la délibération.

Le conseil municipal est amené à examiner et à voter le budget primitif principal :

Le budget principal 2014 est présenté en équilibre en section de fonctionnement à un montant de 26 079 616 € en augmentation de 0,38 % par rapport à 2013 et en section d'investissement à un montant de 9 282 747 € en diminution de -13,77 % par rapport à 2013.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 décembre 2013,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif principal 2014.

Quels sont ceux qui sont pour ? Pensez aux pouvoirs.

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ? 2 abstentions.

Le rapport est adopté par 20 voix POUR, 11 CONTRE (MM LAHUEC, LE COZ) (Mmes LE MEUR G. LE MEUR M. ZIEGLER, MM COLIN, CARDUNER, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD) et 2 ABSTENTIONS (Mmes LE THELLEC, PARIS)

Conseil municipal du 19 décembre 2013

17	Moyens généraux - finances : Équilibres budgétaires - budget primitif - budget annexe de l'eau - année 2014
----	---

M le Maire :

Le conseil municipal est amené à examiner et à voter le budget annexe de l'eau :

Le budget annexe de l'eau 2014 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 2 424 493 € HT (+3,58 % par rapport à 2013) et en section d'investissement à la somme de 1 103 831 € HT (-31,67 % par rapport à 2013).

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 décembre 2013

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget annexe de l'eau 2014.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ? 1 abstention.

Le rapport est adopté par 21 voix POUR, 11 CONTRE (MM LAHUEC, LE COZ) (Mmes LE MEUR G. LE MEUR M. ZIEGLER, MM COLIN, CARDUNER, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD) et 1 ABSTENTION (Mme LE THELLEC)

Conseil municipal du 19 décembre 2013

18	Moyens généraux - finances : Équilibres budgétaires - budget primitif - budget annexe de l'assainissement - année 2014
----	--

M le Maire :

Le conseil municipal est amené à examiner et à voter le budget annexe de l'assainissement :

Le budget annexe de l'assainissement 2014 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 1 213 540 € HT (+3,01 % par rapport à 2013) et en section d'investissement à la somme de 1 011 960 € HT (3,56% par rapport à 2013).

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 décembre 2013,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget annexe de l'assainissement 2014.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 21 voix POUR, 11 CONTRE (MM LAHUEC, LE COZ) (Mmes LE MEUR G. LE MEUR M. ZIEGLER, MM COLIN, CARDUNER, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD) et 1 ABSTENTION (Mme LE THELLEC)

Conseil municipal du 19 décembre 2013

19	Moyens généraux - finances : Équilibres budgétaires - budget primitif - budget annexe du Port de plaisance - année 2014
----	---

M le Maire :

Le conseil municipal est amené à examiner et à voter le budget annexe du port de plaisance :

Le budget annexe du port de plaisance 2014 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 637 371 € HT (+0,43 % par rapport à 2013) et en section d'investissement à la somme de 350 212 € HT (+20,69 % par rapport à 2013).

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 décembre 2013,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget annexe du port de plaisance 2014.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 20 voix POUR, 11 CONTRE (MM LAHUEC, LE COZ) (Mmes LE MEUR G. LE MEUR M. ZIEGLER, MM COLIN, CARDUNER, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD) et 2 ABSTENTIONS (Mmes LE THELLEC, PARIS)

Conseil municipal du 19 décembre 2013

20	Moyens généraux - finances : Équilibres budgétaires - budget primitif - budget annexe du Bac du passage - année 2014
----	--

M le Maire :

Le conseil municipal est amené à examiner et à voter le budget annexe du bac du passage :

Le budget annexe du bac du passage 2014 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 223 130 € HT (-0,58 % par rapport à 2013) et en section d'investissement à la somme de 987 400 € HT (+ 74,64 % par rapport à 2013).

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 décembre 2013,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget annexe du bac du passage 2014.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 21 voix POUR, 11 CONTRE (MM LAHUEC, LE COZ) (Mmes LE MEUR G. LE MEUR M. ZIEGLER, MM COLIN, CARDUNER, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD) et 1 ABSTENTION (Mme LE THELLEC)

Conseil municipal du 19 décembre 2013

21	Moyens généraux - finances : Équilibres budgétaires - budget primitif - budget annexe des restaurants municipaux - année 2014
----	---

M le Maire :

Le conseil municipal est amené à examiner et à voter le budget annexe des restaurants municipaux :

Le budget annexe des restaurants municipaux 2014 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 1 555 114 € HT (+1,19 % par rapport à 2013) et en section d'investissement à la somme de 60 624 € HT (- 39,27 % par rapport à 2013).

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 décembre 2013

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget annexe des restaurants municipaux 2014.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 20 voix POUR, 11 CONTRE (MM LAHUEC, LE COZ) (Mmes LE MEUR G. LE MEUR M. ZIEGLER, MM COLIN, CARDUNER, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD) et 2 ABSTENTIONS (Mmes LE THELLEC, PARIS)

Conseil municipal du 19 décembre 2013

22	Moyens généraux - finances : Équilibres budgétaires - budget primitif - budget annexe du centre des arts et organisation de spectacles - année 2014
----	---

M le Maire :

Le conseil municipal est amené à examiner et à voter le budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles :

Le budget annexe du centre des arts et de la culture et de l'organisation de spectacles 2014 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 643 387 € HT (+7,37 % par rapport à 2013) et en section d'investissement à la somme de 104 000 € HT (-28,17 % par rapport à 2013).

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 décembre 2013

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles 2014.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 20 voix POUR, 11 CONTRE (MM LAHUEC, LE COZ) (Mmes LE MEUR G. LE MEUR M. ZIEGLER, MM COLIN, CARDUNER, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD) et 2 ABSTENTIONS (Mmes LE THELLEC, PARIS)

Nous sommes arrivés au bout des budgets. Je vais laisser la parole à Mme Lemonnier concernant les tarifs des services municipaux.

Conseil municipal du 19 décembre 2013

23	Moyens généraux - finances : Tarifs des services municipaux - année 2014
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier. Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :
Lors de la dernière commission des finances, nous avons vu une question sur laquelle nous avons débattu longuement et qui concernait les tarifs de location des futures salles du pôle nautique de la Croix. On voit dans le bordereau, tel qu'il est présenté, que..... *Brouhaha*....

M le Maire :
Sil vous plaît.

Mme Dieterlé :
M Calvarin devait nous répondre sur les associations à caractère nautique. Il était écrit que ces salles seraient louées avec un dégrèvement aux associations seulement à caractère nautique. Nous avons protesté parce que l'on trouvait que ce n'était pas normal, étant donné que par exemple, le centre des arts n'est pas accessible qu'aux seules associations culturelles et ainsi de suite. Les salles sont multi-fonctions. On voulait savoir ce qu'il en était. Il y avait une autre question aussi que je voulais poser à M Besombes. Je croyais me rappeler, mais peut-être que j'ai fait erreur, qu'il y a un an, peut-être en commission communication, on avait décidé de ne plus faire de location d'espaces publicitaires sur le Sillage.

M le Maire :
Très bien. Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Pour compléter la question de Dominique Dieterlé, sur les tarifs de salle, déjà le 1^{er} point c'est que nous les avons découverts là, à chaque fois que nous avons parlé de cette salle, nous n'avons jamais évoqué de facturation de service. Et en plus de la question qui a été posée, il avait été évoqué : tarif réduit pour les associations Concarnoises et entreprises à vocation nautique. Et là, il y a une modification, on est sur des comités d'entreprise. Est-ce qu'il s'agit de comités d'entreprise et d'entreprises, est-ce que ça a son importance ou pas ? C'était la 1^{ère} question. La 2^e question, c'est l'orientation que vous souhaitez donner concernant le tarif animation enfance jeunesse au quotient familial. On a l'impression que vous souhaitez réduire les différences entre les quotients. L'objectif c'est quoi ? C'est supprimer les quotients ? Ça correspond à quelque chose.

M le Maire :
C'est pour la cantine ? C'est ça ?

Mme Le Meur Gaël :
Non, c'est juste au dessus du tarif cuisine centrale. C'est animation jeunesse ça doit être les tarifs centre de loisirs. Ce n'est pas dit comme cela.

M le Maire :
D'accord.

Mme Le Meur Gaël :
Au-dessus, vous avez accueil de loisir périscolaire, aide aux leçons, GAME.

M le Maire :
D'accord.

Mme Le Meur Gaël :
Donc je pense que c'est l'accueil de loisir pour lequel il y a un quotient familial et des tranches de A à L. La suppression des bons CAF est déjà quelque chose qui peut être perçue comme une difficulté. Cela rejoint la discussion que nous avons sur la réforme des rythmes scolaires et les ateliers périscolaires. Nous, ce qui nous interpelle et ce qui est inquiétant, c'est de manière à réduire le différentiel entre les tranches A et L, suppression du quotient.

M le Maire :
On va demander à M Malléjacq de répondre sur ce point.

M Malléjacq :
Oui, très clairement il est hors de question de supprimer des quotients familiaux qui ont effectivement leur utilité et qui permettent au plus grand nombre d'enfants d'aller au centre de loisirs et de participer aux activités. L'idée était aussi de ne pas trop pénaliser les gros quotients qui se trouvaient à payer une somme très importante. Il faut voir que même pour des gros quotients, on arrive vite à des gros quotients avec des grilles comme celles-là. Ça représente des sommes non négligeables dans un budget familial. C'est la raison pour laquelle on augmente un peu moins les gros quotients et proportionnellement, un petit peu plus les petits quotients, tout en sachant qu'en terme de centimes d'euros, l'augmentation est très faible même pour les petits quotients. Mais encore une fois, il n'est pas question de supprimer les quotients familiaux, bien évidemment.

Mme Le Meur Gaël :
Micro non branché, inaudible...

M Malléjacq :
Nous avons voulu réduire cet écart. Il est vraiment très important entre le plus petit et le plus grand.

Mme Le Meur Gaël :
Ce que je veux dire, c'est qu'on ne réduit pas l'écart, en diminuant, on réduit l'écart en augmentant tout malgré tout.

M Malléjacq :
Tout augmente un peu bien sûr, mais pas dans la même proportion.

M le Maire :
Surtout que là, nous avons un problème de fréquentation.

Mme Le Meur Gaël :
Il faut vous poser la question, M le Maire de la qualité des activités qui sont proposées. Mon propos n'a absolument rien de polémique.

M le Maire :
C'est autre chose.

Mme Le Meur Gaël :
Non, vous parliez de réduction de budget de fonctionnement tout à l'heure. Le budget, au niveau des activités du centre de loisirs, est loin d'avoir augmenté ces dernières années, je pense qu'il a été réduit.

M Malléjacq :
Je ne peux pas laisser dire que la qualité des activités au centre de loisirs a baissé. Nous avons une implication très importante des équipes qui font un boulot extraordinaire, pour justement permettre aux enfants d'avoir des activités de qualité. Quand on voit, et je vais régulièrement au centre de loisirs, les retours que l'on peut en avoir, franchement, je ne peux pas vous laisser dire cela. Il est vrai que les budgets n'ont peut-être pas augmenté d'une manière importante, ils ont peut-être diminué, oui, mais il n'empêche que malgré tout, tout ce qu'il y a trait à ce qui est rendu à l'enfant, à ce qu'il est de la partie visible, en tout cas efficiente au niveau de l'enfant, n'a certainement pas été touchée, et j'y ai veillé personnellement.

Mme Le Meur Gaël :
Je peux répondre ?

M Malléjacq :
Là, on arrive très clairement à un procès d'intention sur la qualité des activités du centre de loisirs.

M le Maire :
On ne va peut-être pas ouvrir le débat sur les activités du centre de loisirs.

Mme Le Meur Gaël :
Je veux juste préciser mon propos.

M le Maire :
Vous avez eu la parole tout à l'heure.

Mme Le Meur Gaël :
Je veux juste préciser mon propos.

M Le Maire :
Je vais laisser la parole à Xavier Calvarin concernant le centre nautique, s'il vous plaît...

Mme Le Meur Gaël :
Vous êtes aussi en situation de concurrence vis à vis des autres communes par rapport à ce qui est proposé...

M le Maire :
...pour répondre à Mme Ziegler.

Mme Le Meur Gaël :
La baisse, elle s'explique aussi par ça.

M le Maire :
M Calvarin.

M Calvarin :

Je n'étais pas à la commission finances parce que je n'étais pas sur Concarneau. Je n'ai pas pu répondre en direct à ces propositions de tarifs. Le pôle nautique est un équipement important par sa capacité d'environ 1 200 m², c'est un équipement à plusieurs facettes et sa gestion devra faire l'objet de beaucoup d'attention afin d'optimiser l'usage. Le but c'est effectivement que les différentes pièces et les différents locaux soient utilisés au maximum. Le bâtiment va regrouper dans un 1^{er} temps un aile associative, il s'agit de l'aile contemporaine qui jouxte la Chapelle, dans laquelle les associations nautiques pourront trouver leur point de convergence avec la société des régates qui œuvre à nos côtés pour amener le maximum de jeunes à dépasser le stade d'initiation perfectionnement, délivré par Concarneau Voile, pour les amener vers le dériveur. Ce sont les occupants qui vont intégrer l'aile associative. À ceci viendra se rajouter les associations plaisanciers ainsi que celles à vocation nautique qui œuvrent en faveur des jeunes sur le territoire, c'est-à-dire que si d'autres associations à vocation nautique se créent pour la formation de jeunes, bien évidemment, elles seront intégrées au planning de cette salle et de ce bureau. Dans cette aile, la salle de réunion de 52 m² et le bureau qui s'y rapporte sont déjà très demandés et attendus par les associations nautiques. Elle sera donc entièrement affectée sur un planning à cet usage comme les autres salles de sport.

Ensuite, dans la partie principale, l'ancienne criée à thons, c'est surtout sur celle-là que nous avons des capacités d'accueil importantes. Nous avons 3 espaces disponibles. Ce bâtiment à disposition de tous les habitants de la commune doit permettre à tous de l'utiliser, de se l'approprier dans le cadre d'expositions, de conférences, ou plus simplement lors de réunions, voire de formations.

En dehors des usages de l'école de voile qui l'utilisera en priorité, bien sûr au niveau du rez-de-chaussée, les 2 salles de formation et celle du moussaillon leur seront dédiées. Ensuite, lors de grandes manifestations nautiques et de conférences aussi, il y aura prédominance de l'accueil de ces manifestations, sur ces 3 salles et sinon ces 3 salles pourront bien entendu être mutualisées entre les différentes demandes qui pourront arriver au niveau du service qui sera géré par le directeur de l'école de voile et par sa secrétaire.

La grande salle de conférence qui permet d'accueillir une centaine de personnes est équipée avec du matériel multimédia. Les 2 salles qui sont en dessous permettent d'accueillir une trentaine de personnes chacune, et peuvent même être ouvertes de manière à accueillir une soixantaine de personnes, elles seront mutualisées sur les créneaux non-utilisés par l'école de voile. Voilà pour la réponse au niveau des demandes. C'est vrai que ce projet arrive à son terme, et il sera livré fin février. Je tiens à saluer le travail des services à nos côtés qui ont permis la réussite de ce projet. J'ai juste un regret, j'ai un regret sur ce dossier, c'est que le Conseil régional n'ai pas jugé bon de prendre sa part et se soit contenté d'un soutien de seulement 5 %, alors que dès le pré-projet et avant l'APS et l'APD, je lui avait fait état d'un montant réel des travaux de l'ordre de 2 millions d'euros.

En comparaison avec la somme de 770 000 euros sur laquelle avait été calculée la subvention qui avait été demandée dans le cadre du projet de territoire par l'équipe précédente.

La réponse du Conseiller régional en charge du dossier m'avait choqué à l'époque. Et je vous l'avais indiqué, Mme Le Meur en mairie en vous y croisant. Ce courrier précisait que d'une part nous n'étions même pas certains d'obtenir la subvention initialement prévue, mais qu'en aucun cas, elle serait réévaluée à hauteur de l'investissement. Je regrette, Mme Le Meur que sur ce dossier, malgré la copie de mon courrier qui vous avait été adressée, malgré ma demande verbale, vous n'avez rien fait au niveau de la Région pour soutenir cette demande, ou nous épauler dans la recherche de soutien financier, vous contentant de me répondre sur le courrier de votre collègue, qu'il n'était pas commode. J'avais noté d'ailleurs cette réponse en rentrant dans mon bureau parce que je vous avais croisé en haut des escaliers, si

vous vous en rappelez. C'est un peu court, et on est en droit dans la vie communale d'attendre une solidarité entre élus de tous les bords, dès lors que l'intérêt de notre ville est en jeu. Il est inadmissible, qu'en fonction de la couleur des uns et des autres, on se permette d'agir de la sorte, au lieu d'œuvrer dans l'intérêt de notre ville. Ceci a un impact sur nos finances et donc des finances de l'équipe qui va nous succéder. J'espère que lors de l'inauguration de ce pôle, vous aurez la modestie de vous faire discrète quant à votre engagement sur cet équipement, que vous aviez sous estimé dans un 1^{er} temps, et que vous n'avez voulu soutenir ensuite.

Au niveau du descriptif des salles, il y a 2 salles de formation de 40 m² au rez-de-chaussée, des vestiaires, une grande salle d'équipement pour plus de 100 m². C'est surtout à l'étage que se trouvent les salles de réunion et de formation.

M le Maire :

Mme Le Meur.

M Calvarin :

Attendez, je vais finir la réponse... la réponse a été corrigée si vous avez regardé par rapport à ce qui avait été proposé au départ. Il était indiqué que seules les associations sportives bénéficiaient d'un tarif à 7 % sur l'ensemble du bâtiment. C'est supprimé dans la mesure où l'aile associative est clairement identifiée. Elle sera affectée à l'année aux différentes associations, plaisanciers, SRC, il y a aussi un club de kayaks qui compte se monter. Il y a différentes demandes. Ce sera laissé à l'usage de ces associations. Par contre, les autres associations, les expositions, les conférences, les formations, se feront dans la grande salle du 1^{er} étage ou il y a une capacité d'une centaine de places ou dans les 2 salles de formation du rez-de-chaussée. Ce sera géré par M Postic et Mlle Tréguier qui est la secrétaire.

M le Maire :

Merci M Calvarin. Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

J'ai été assez attaquée, donc la moindre des choses c'est que je puisse répondre.

M le Maire :

Ce n'est pas toujours dans le même sens.

Mme Le Meur Gaël :

Je peux m'exprimer ? Merci. Juste avant de répondre à M Calvarin. La précision concernant la qualité des services sur les centre de loisirs, je n'ai absolument pas mis en cause la qualité des animateurs, je les connais suffisamment pour savoir le travail qu'ils font, bien évidemment, si les budgets sont en baisse on parlait de consumérisme tout à l'heure, sur les écoles, les parents recherchent aussi un certain nombre d'activités attractives. Vous êtes forcément, maintenant en concurrence avec d'autres communes. Et c'est à ce niveau-là que je parle de qualité.

Que dire à ce que vous venez de m'expliquer. C'est absolument ahurissant d'entendre des propos pareils. Et vous le savez. Tout d'abord, qu'en savez-vous que je ne suis pas allée défendre ce dossier au Conseil régional ? Qu'en savez-vous ? Qu'en savez-vous M Calvarin ? Deuxièmement, vous avez déformé mes propos. Et juste pour faire un petit historique, nous sommes sur une aide contrat de pays 2006-2012. Le pôle nautique, même si ça vous fait mal quand on le dit et on l'a dit suffisamment souvent, le projet de rénovation du pôle nautique qui englobait, je le rappelle à l'époque l'Auberge de jeunesse, avait été estimé, en 2006 à un certain niveau de budget. Cela faisait que l'aide de la Région par rapport à la somme qui était annoncée était de 20 % comme c'est le cas dans ce dispositif qu'est le contrat de pays.

2008, élections, vous décidez ou pas de poursuivre, sauf que vous vous êtes réveillé

trop tard, encore une fois. Et quand on dit que Concarneau passe à côté de certaines options, c'est ça, et vous le savez comme moi. C'est-à-dire que la Région, en 2008 à la suite des élections, a envoyé un an après, en 2009, un courrier à toutes les communes, leur demandant si par rapport aux actions qui avaient été projetées et accompagnées par la Région dans le cadre du contrat de pays, si elles souhaitaient les maintenir, si la nouvelle équipe souhaitait maintenir le projet ou si elle ne souhaitait pas maintenir le projet. Si le budget qui était annoncé était toujours cohérent ou si elle souhaitait une réévaluation. Vous vous êtes réveillé en 2010, M Calvarin. Vous aviez laissé passer le délai. Ce n'est pas compliqué. Si vous n'avez pas eu une réévaluation de l'aide parce que vous aviez une réévaluation du budget, parce que ce qui avait été inscrit en 2006, vous le savez comme moi, ce sont des prévisions. Et qu'après on les confirme. Elles descendent ou elles progressent. Mais ce sont des prévisions en 2006. Vous avez raté la réévaluation de la subvention parce que vous vous êtes réveillés trop tard.

Si vous aviez réagi en 2009, quand vous avez reçu le courrier, votre aide aurait été réévaluée dans les temps comme ça avait été le cas sur de nombreux autres projets. C'est plus de 200 millions sur le dernier contrat de pays. Il faudrait faire le calcul parce que je vous trouve assez gonflé en la matière. Il faudrait aussi, M Calvarin, que vous fassiez l'addition de toutes les subventions du Conseil régional sur les projets que vous avez présenté pendant ce mandat-ci, sur le prochain contrat de pays, celui qui se termine-là. Vous avez eu une aide pour la Ferme du Moros, vous avez eu une aide sur la partie épicerie sociale et solidaire. Vous avez eu des aides parce que vous avez fait les demandes dans les temps. Là, c'est de votre faute et votre incompétence, elle est criante.

M le Maire :
M Calvarin.

M Calvarin :
Alors le discours de Mme Le Meur on en a l'habitude. Au niveau de ce que vous venez d'avancer, vous m'indiquiez que même à l'époque vous y aviez inclus l'Auberge de jeunesse, alors qu'en 2005, l'Auberge de jeunesse avait fait une étude sur un aménagement de ce bâtiment et où déjà ils arrivaient à 2 millions d'euros. Au niveau de l'incompétence, je ne sais pas où vous aviez été chercher les 770 000 euros. Parce que manifestement, aucun plan ni aucune étude n'avait été faite. Il y avait uniquement 3 feuilles qui avaient été rédigées à la va vite pour justement dire que ce bâtiment ne pouvait rester en l'état, et avait besoin de toute façon de se voir entièrement rénové.

Maintenant, pour ce qui est des finances, évidemment que c'est compliqué de fournir des budgets par anticipation tant qu'on a pas fait d'évaluation. Dès que l'évaluation a été faite, elle a été transmise au Conseil régional. C'est sûr que c'est trop tard pour vous. Par contre, dans certaines collectivités nous avons la chance d'avoir aussi les élus d'opposition qui, régulièrement, par l'intermédiaire des commissions suivent un petit peu les dossiers que leurs collègues ont en main et viennent régulièrement les aider. Chose, où on ne vous a jamais vu. Vous saviez qu'il y avait ce genre...

Brouhaha...

Laissez-moi finir s'il vous plaît.

Mme Le Meur Gaël :
Je vous répondrais après.

M Calvarin :
Vous n'êtes jamais venue voir de quelle manière, à votre niveau, vous auriez pu être

utile aux Concarnois sur ce dossier-là.

Mme Le Meur Gaël :

M Fidelin sait que non.

M Calvarin :

Et ça, je trouve que c'est scandaleux dans la mesure où vous saviez mieux que nous, dans la mesure où vous aviez suffisamment d'expérience, comment cela fonctionnait. Je pense que le manque de soutien que nous avons eu de votre part sur ce dossier-là est un manque de soutien déplorable. Et le courrier de votre collègue, parce que je vous l'avais fait lire, vous l'avez eu, est scandaleux en terme même de formulation. Je pense que si là ce n'est pas un côté partisan au niveau de l'engagement des élus à la Région...

Mme Le Meur Gaël :

Demandez à Névez si....

M le Maire :

Stop ! Là je pense que c'est un débat...

Mme Le Meur Gaël :

J'ai sollicité M Fidelin en 2010 quand j'ai été élue à la Région pour le rencontrer.

M le Maire :

Je vais passer au vote concernant les tarifs des services municipaux de l'année 2014.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Les tarifs du budget annexe du bac du passage sont adoptés par 22 voix POUR, 2 CONTRE (Mme DIETERLE, M COLIMARD), 9 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR M, LE MEUR G, ZIEGLER, MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme LE THELLEC, Mme PARIS).

Les tarifs du budget annexe des restaurants municipaux sont adoptés par 22 voix POUR, 2 CONTRE (Mme DIETERLE, M COLIMARD), 9 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR M, LE MEUR G, ZIEGLER, MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme LE THELLEC, Mme PARIS).

Les tarifs du budget annexe du centre des arts et de la culture sont adoptés par 22 voix POUR, 2 CONTRE (Mme DIETERLE, M COLIMARD) 9 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR M, LE MEUR G, ZIEGLER, MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme LE THELLEC, Mme PARIS).

Les tarifs du budget annexe de l'eau sont adoptés par 22 voix POUR, 2 CONTRE (Mme DIETERLE, M COLIMARD), 9 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR M, LE MEUR G, ZIEGLER, MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme LE THELLEC, Mme PARIS).

Les tarifs du budget annexe de l'assainissement sont adoptés par 22 voix POUR, 2 CONTRE (Mme DIETERLE, M COLIMARD), 9 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR M, LE MEUR G, ZIEGLER, MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme LE THELLEC, Mme PARIS).

Les tarifs du budget principal sont adoptés par 22 voix POUR, 2 CONTRE (Mme DIETERLE, M COLIMARD), 9 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR M, LE MEUR G, ZIEGLER, MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme LE THELLEC, Mme PARIS).

Conseil municipal du 19 décembre 2013

24	Moyens généraux - finances : tarifs du budget annexe du port de plaisance - année 2014
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier. Est-ce qu'il y a une remarque sur le port de plaisance ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Ziegler :
Je suis membre du conseil d'administration d'un port, Port-La-Forêt, pour ne pas le dire. Quelqu'un en a fait la remarque, lorsque nous avons étudié les tarifs. Les tarifs du port de Concarneau concernant les escales d'été pour les bateaux avaient considérablement augmenté. Je pense qu'il faut faire attention, parce qu'il y a quand même concurrence entre les différents ports. Je pense qu'il ne faudra pas que le delta se creuse trop, même si je peux comprendre qu'il y ait augmentation. Mais nous sommes quand même dans un domaine concurrentiel, il ne faudrait pas qu'il y ait des différences entre les différents ports, ça pourrait être préjudiciable pour le port de Concarneau.

M le Maire :
M Calvarin.

M Calvarin :
Oui, effectivement les plaisanciers nous l'avaient rapporté aussi. Cette année, si vous avez regardé, les tarifs n'ont pratiquement pas augmenté pour les visiteurs, justement. Mais il faut dire aussi que pour le service aux visiteurs, une bonne partie des dépenses qui ont été faites sur le port l'an dernier, étaient à destination des visiteurs. Ça a un coût.

M le Maire :
Oui, M Carduner.

M Carduner :
Merci. On voit bien l'intérêt qu'il y a à attaquer certaines personnes nommément pendant le conseil municipal, mais je pense qu'il faudrait éviter ce genre d'affrontement. Merci.

M le Maire :
Quels sont ceux qui sont pour les tarifs du port de plaisance ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 21 voix POUR, 2 CONTRE (Mme DIETERLE, M COLIMARD), 10 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR M, LE MEUR G, ZIEGLER, MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme LE THELLEC, MM LAHUEC, LE COZ)

Conseil municipal du 19 décembre 2013

25	Action sociale : Autorisation de la ville accordée au CCAS pour contracter un prêt afin de finaliser son plan de financement dans le cadre du projet de réhabilitation du «102»
----	---

Mme Le Thellec :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Le Thellec. Est-ce qu'il y a des interventions ?

Mme Ziegler :
Lorsque les choses ne vont pas ou que l'on pense qu'elles ne vont pas, ce que je peux concevoir, on peut le dire en y mettant la forme, lorsque les collectivités aident, CCA ou le Conseil général pour ne pas les nommer, ce serait aussi sympa de le dire. Et je reviens sur le pôle nautique, à ma grande surprise, alors que le Conseil général verse 10 % soit 200 000 euros, me semble-t-il, lors de la pose de la 1^{ère} pierre, bouche cousue ! Pas un début de remerciement. J'espère que ça le sera lors de l'inauguration.

Mme Le Thellec :
Juste pour votre information, demain nous avons un comité de pilotage du 102 justement pour bien valider l'ensemble de ces financements.

M le Maire :
Merci Mme Le Thellec.
Nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 19 décembre 2013

26	Patrimoine : Demande de subvention au Conseil régional pour la tenue d'un colloque « Mémoires en chantier »
----	---

M Nydell :

Je vais me permettre de faire une petite intervention au sujet des aides qui sont apportées par d'autres structures comme le Conseil général en l'occurrence parce que là j'ai un courrier qui concerne la Ferme du Moros pour une subvention de 74 960 €. C'est un petit montant par rapport à l'investissement de la ville, mais il est significatif et quand même très important parce que du coup, il est inscrit, c'est un soutien du Conseil général pour l'aménagement du bâtiment et pour la pratique de la danse et de la musique, c'est un projet inscrit au contrat de territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération. Nous arrivons-là en fait sur un lieu qui a été financé par les fonds publics, en l'occurrence ceux des Concarnois. Et en même temps, il a un champ d'action qui concerne le territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération. Parce que les musiciens qui jouent ensemble par exemple, ne se sélectionnent pas par des origines géographiques mais bien par une pratique collective et en l'occurrence, c'est le mélange des genres qui fait le style. Du coup, Mme Dieterlé a indiqué à plusieurs reprises, lors des conseils municipaux son interrogation pour savoir comment l'équipement allait fonctionner. Je vais apporter ma petite pierre à l'édifice, en indiquant que moi également je souhaite que des professionnels régisseurs de studios puissent, pas « des » on va dire « un » professionnel puisse permettre que la machine fonctionne. Nous avons un équipement qui me semble-t-il est de grande qualité, en tous les cas, ce sont ceux qui travaillent dans le secteur-là qui le disent. En l'occurrence, c'est la petite pierre pour finir le mur qu'il faudra faire dans un contexte entre la commune de Concarneau et l'agglomération Concarnoise. Merci de m'avoir écouté.

Je me permettrais donc de continuer sur les demandes de subventions qui concernent la tenue d'un colloque « Mémoires en chantier », qui a été pour l'année prochaine.

(lecture du rapport)

M le Maire :

Merci M Nydell. Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Je voulais juste rappeler, pour rassurer tout le monde, que la dernière fois que la ville de Concarneau a, par le biais du service patrimoine fait une demande de subvention dans les délais, je le rappelle, c'était pour les QR CODES en Ville-Close, c'était cet été. Il me semble que cela a été mis en place. Le Conseil régional a aidé à hauteur de 50 % de ce budget. Quand c'est fait dans les temps, la Région apporte un soutien.

M le Maire :

Très bien.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 19 décembre 2013

27	Patrimoine : Demande de subvention à l'axe 4 du Fond Européen pour la Pêche, fiche action 3 bis : valoriser les savoir-faire et le patrimoine humain des filières pêche et conchyliculture
----	--

M Nydell :

Je propose de ne pas relire ce que je viens de lire à l'instant, puisque le dispositif est le même, « Mémoires de marée ».

(lecture du rapport)

M le Maire :

Très bien. Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Juste un point qui est valable aussi pour la délibération précédente. Il n'y a pas de budget.

M Nydell :

Le budget global ?

Mme Le Meur Gaël :

Le budget global, les subventions. Il manque un élément.

M Nydell :

Le total de tout cela ? Je ne comprends pas.

Mme Le Meur Gaël :

Quand on fait une demande de subvention, on budgète l'action et on met en face les demandes de subventions. Nous n'avons pas cela dans le document. Je pensais qu'on l'avait, mais non.

M Nydell :

N'importe comment, ce que l'on peut dire pour résumer c'est qu'en l'occurrence ces actions qui ont lieu depuis 2 ans, ne pourraient exister à Concarneau sans le soutien de ces partenaires. J'ai signalé la Région et elle est importante. Le montant total doit tourner aux alentours de 60 000 € tout compris.

M le Maire :

Oui, M Quillivic.

M Quillivic :

Juste une petite intervention, non pas parce que j'en fait partie, mais parce que le comité de pilotage réalise un gros travail sur l'ensemble de la Cornouaille, pour saluer les subventions qui ont été versées sur notre territoire, et notamment les 80 000 euros pour la réfection de l'Hémirica au profit de Concarneau Cornouaille Agglomération. La subvention, je n'ai plus le montant, je suis désolé, pour le salon entre terre et mer, nous attendons la réponse et il y a eu une présentation qui apparemment n'a pas soulevé d'opposition pour ce spectacle. Je voudrais profiter de ce sujet européen pour remercier fortement M Alain CADEC, qui est Député Européen, vice-président de la commission pêche, et Mme Isabelle THOMAS qui est Député socialiste, qui ont voté ensemble la continuation de la pêche en eau profonde avec une surveillance accentuée, et qui font l'objet de vives critiques tous les 2 de la

part d'associations environnementalistes que je ne nommerai pas ici, pour ne pas leur faire de publicité. Je tiens à les saluer, parce que des fois il y a des décisions courageuses et qui méritent d'être saluées.

M le Maire :

Très bien merci M Quillivic. Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 19 décembre 2013

28	Patrimoine : Demande de subvention à la DRAC dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire
----	---

M Nydell :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien, pas de remarque ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR (Mme BAQUE s'étant absentée au moment du vote).

Conseil municipal du 19 décembre 2013

29	Éducation - animation : Convention relative au financement de l'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques
----	---

M Malléjacq :
(lecture du rapport)

M Malléjacq ajoute à la fin de la lecture du rapport :
Je voudrais pour compléter ce rapport, préciser que le Conseil régional intervient également dans ce financement, ce qui permet de ramener la participation de la ville qui était initialement de 50 %, à 33 %.

M le Maire :
Merci M Malléjacq.

M Nydell :
Une petite séance bisous, M le Maire ?

M le Maire :
Pardon ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Pardon M Colin.

M Colin :
Vu que la municipalité a signé la charte « Ya d'ar brezonneg », il serait peut-être bien que l'on puisse encourager les directeurs d'écoles à faire de même dans un maximum d'écoles à Concarneau.

M Malléjacq :
Ils connaissent le dispositif. Cependant nous n'avons pas de demande d'inscription dans le dispositif. Ce n'est pas de notre fait, c'est que pour l'instant nous n'avons pas d'autres demandes.

M le Maire :
Quels sont ceux qui sont pour ?

Mme Dieterlé :
On a déjà voté.

M le Maire :
Je reste lucide, Mme Dieterlé.
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 19 décembre 2013

30	Action sociale : Renouvellement des conventions avec l'association « Objectif emploi solidarité »
----	---

Mme Le Thellec :
(lecture du rapport)

M le Maire :

Très bien, merci Mme Le Thellec. À priori, les 8 personnes qui sont employées dans le cadre de ces chantiers d'insertion le sont dans les espaces verts. Et d'autre part, ce sont à priori des contrats d'avenir et des CAE, et ils sont Concarnois.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Une question. Il est indiqué le volume d'heures évalué est fixé à 3 200 heures. C'est sensiblement le même nombre d'heures chaque année ou alors on est en augmentation ou en diminution ? Quelle est la tendance ?

Mme Le Thellec :

Les besoins seraient peut-être complémentaires mais après c'est une question de budget.

Mme Le Meur Gaël :

Ce n'est pas ma question. C'est juste un constat.

M Calvarin :

Cette charge de travail est toujours difficile à évaluer au niveau des espaces verts. C'est peut-être dû aux aléas climatiques, nous avons rechargé un peu en nombre d'heures. L'année dernière nous n'en avons pas eu assez parce qu'avec toute la pluie qu'il y a eu en avant saison et le soleil qu'il y a eu derrière, les services et ... *inaudible....*

M le Maire :

C'est aussi du fait que nous avons de plus en plus d'espaces verts à gérer.

Bien, nous pouvons voter pour cette convention ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 19 décembre 2013

31	Direction générale des services : Tableau des décisions de M le Maire
----	---

M le Maire :

Il me revient de conclure ce conseil municipal qui fut très riche, avec le tableau des décisions du Maire.

Je ne vais pas vous lire l'ensemble de la délibération. Vous pouvez prendre connaissance des 4 documents sur lesquels je suis intervenu. Ce sont 2 conventions et 2 contrats avec IDES entre autres pour l'année scolaire concernant les aides aux leçons.

Il est proposé au conseil municipal de prendre connaissance par le biais d'une délibération sans vote, du tableau récapitulatif des décisions prises par le Maire ou son délégataire.

Dont acte.

Pour conclure, je voudrais vous souhaiter de bonnes fêtes. Mais c'est vrai qu'il y a la question de Mme Marie Le Meur.

Vous savez que c'est une dérogation au règlement intérieur. Cela doit faire l'objet d'une question diverse qui doit être écrite. C'est le cadeau.

Mme Le Meur Marie :

Merci, vous êtes bien gentil.

M le Maire :

Ce n'est pas trop long ?

Mme Le Meur Marie :

Non, non pas du tout. Juste une question sur vos décisions. Quand est-ce que nous verrons apparaître dans ce tableau, celle qui correspond au changement du parc des véhicules légers ? C'est juste une question.

M le Maire :

Attendez, je n'ai pas compris la question.

M Besombes :

Ce n'est pas la question de tout à l'heure.

Mme Le Meur Marie :

Je voulais juste faire une intervention sur les décisions du Maire. Et ensuite je voudrais effectivement, en fin de conseil, puisque je n'ai pas pu parler tout à l'heure, je voudrais être plus consensuelle parce qu'après ce conseil où les règlements de compte ont été quelque peu inélégants et stériles.

M le Maire :

Des 2 côtés.

Mme Le Meur Marie :

Oui, oui, sans doute mais je pense que vous avez été très très fort. Je voudrais quand même dans ce lieu qui est symbolique, le lieu du conseil municipal, que tout le

monde...

M le Maire :

J'espère que ce n'est pas un coup de colère, Mme Le Meur pour terminer l'année.

Mme Le Meur Marie :

Non, pas du tout. Ce n'est pas mon style. Je voudrais simplement dans ce lieu symbolique du conseil municipal, que tout le monde soit au courant, quand même d'un acte de vandalisme qui ne nous honore pas. Chaque année, l'amicale laïque célèbre la loi dite de séparation des églises et de l'État, votée le 9 décembre 1905. Cette année encore, nous étions et ils étaient nombreux autour de l'arbre de la laïcité qui a été planté en 2005. Et comme chaque année, cet arbre avait été décoré par les enfants de l'école du centre-ville. Et pour la 3^e fois, il a été saccagé. Je tenais quand même à dénoncer ces faits, parce que dans d'autres villes, Angoulême, Le Havre, Angers, des actes similaires ont été perpétrés et qui laisse à penser qu'il ne s'agit pas simplement d'actes de pur vandalisme. Le Maire d'Angers a répondu par cette formule : « La République ne se négocie pas. Et elle ne se laisse pas ainsi attaquée sans réponse ». Je pense que nous pourrions nous reconnaître dans cette phrase, et dénoncer à notre tour cet acte de vandalisme.

Voilà et je vous souhaite un joyeux Noël. Merci.

M le Maire :

Très bien, bien perçu.

Mme Le Meur Marie :

Merci de m'avoir donné la parole.

M le Maire :

Joyeux Noël à toutes et à tous.

La séance est levée à 23h10.